

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 10 mars 2021 – numéro 19 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

« On est parti de 10 % de femmes dans les conseils d'administration et on arrive à 44 % »

Entretien avec Marie-Jo Zimmermann



C'est une date symbolique qui a été choisie par les élus de la majorité, celle du 8 mars 2021, Journée internationale des droits des femmes, pour déposer une proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes. Dix ans après la loi Copé-Zimmermann qui impose un pourcentage de 40 % de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance, le gouvernement veut renforcer la présence des femmes dans les Comex et Codir des entreprises. En effet, si le bilan de la loi Copé-Zimmermann est positif (nous sommes passés de 10 % de femmes dans les CA du CAC 40 en 2010 à plus de 44 % en 2021), « les effets de ruissellement n'ont pas porté leurs fruits », regrette Marie-Pierre Rixain, députée LREM de l'Essonne et présidente de la Délégation aux droits des femmes, à l'origine du texte de loi. À l'heure actuelle, une seule femme dirige une entreprise du CAC 40 et les comités de direction ne comptent que 17 % de femmes. « Il faut des quotas pour renverser la table » a martelé, la veille de la présentation de la loi, Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité femmes-hommes, au micro de RTL.

Le texte prévoit, d'abord, « que les entreprises de plus de 1 000 salariés publient, chaque

année, une photographie genrée des 10 % de postes à plus hautes responsabilités ». En 2027, les quotas s'appliqueront avec 30 % de femmes imposées aux plus hauts postes. En 2030, ce seuil sera porté à 40 %. En cas de non-respect de cette obligation, les sociétés devront s'acquitter d'une amende correspondant à 1 % de la masse salariale. Dans une tribune parue le 7 mars dans le JDD, 41 dirigeants et dirigeantes se sont déjà engagés « dans ce grand mouvement pour l'égalité ». Il reste que la méthode des quotas n'est pas la bonne solution pour le MEDEF – qui regrette aussi le manque de présence féminine dans les instances dirigeantes –, car, à la différence des conseils, aucune rotation automatique n'a lieu au sein des Codir. Son Président Geoffroy Roux de Bézieux préfère travailler avec la ministre du Travail, Elisabeth Borne, à un Index sur la féminisation des 10 % de cadres dirigeants. Les obstacles à relever sont encore nombreux pour une égalité professionnelle parfaite entre les femmes et les hommes, mais reconnaissons que depuis la loi du 13 juillet 1965 qui a autorisé les femmes à travailler sans l'autorisation de leur mari, le chemin déjà parcouru est considérable.

Maria-Angélica Bailly

Monique Mabelly, seule femme magistrate témoin d'une exécution capitale
Histoire d'un écrit de femme - p.7



Entretien avec Isabelle de Kerviler
« Je voulais avoir le libre choix de mes contraintes » - p.10



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10
Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

« On est parti de 10 % de femmes dans les conseils d'administration et on arrive à 44 % »

Entretien avec Marie-Jo Zimmermann

Marie-Jo Zimmermann, femme politique et ancienne députée, revient pour le JSS sur ses combats en faveur de l'égalité femmes-hommes, et sur la genèse de la loi Copé-Zimmermann pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration. Dix ans après, les objectifs de la loi ont-ils été atteints ? Quels progrès reste-t-il à faire ?

Pouvez-vous revenir sur votre parcours ?

J'ai été professeure d'histoire-géographie jusqu'à mon élection en 1998.

Je suis ensuite restée députée pendant 20 ans. Entre 2002 et 2012, j'ai également été présidente de la Délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale. C'est à cette occasion que j'ai vraiment appréhendé la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette fonction m'a permis de passer des amendements dans certaines lois, comme les listes à la parité stricte en 2003.

Le fait d'avoir été à la Délégation des droits des femmes et rapporteure générale – grâce au président Chirac – de l'Observatoire de la parité m'a permis de toucher à la fois la problématique de la parité en politique et l'égalité professionnelle en entreprise. Dans ce domaine, j'ai aussi essayé de faire bouger les lignes, notamment concernant la retraite des femmes, en 2010.

En 1999, j'étais porte-parole de mon groupe – le RPR –, à Versailles, au moment de la première réforme constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, laquelle a modifié les articles 3 et 4. En 2008, j'ai contribué à faire rajouter dans la réforme constitutionnelle, à l'article 1, l'égal accès des femmes aux « *responsabilités professionnelles et sociales* ». C'est ce qui a ensuite rendu possible de légiférer sur tout ce qui est professionnel et social.

En tant que femme, avez-vous rencontré des obstacles au cours de votre carrière ? Des propos sexistes ont-ils été tenus à votre égard ?

En 1998, quand je me suis présentée aux élections, le fait d'être une femme n'a pas été facile. Mais pour moi, ce ne sont pas les propos sexistes qui sont les plus graves, à la limite, on arrive à y répondre. C'est la discrimination à l'égard des femmes en général, ce sont les attitudes et les blocages discriminants. Par exemple, j'ai toujours essayé de défendre la compétence des femmes, car lorsqu'on met des femmes dans un système, on pose toujours la question de sa compétence. On ne la pose jamais quand il s'agit des hommes.

Je me souviens qu'à l'époque, la personne qui s'était présentée contre moi avait rédigé un fax de 8 pages pour dire à quel point j'étais



Marie-Jo Zimmermann

incompétente ! Heureusement je connaissais tous ces obstacles, j'ai donc essayé, tant bien que mal, de les franchir et de toujours défendre la cause qui était la mienne : la reconnaissance de la compétence des femmes.

Je me souviens aussi qu'entre 2008 et 2009, je discutais beaucoup avec le ministre norvégien. Il m'avait dit : « *vous Verrez, quand on commencera à introduire les femmes dans des lieux de pouvoir, il y aura en parallèle des formations qui vont se mettre en place* ». Et c'est ce qui s'est passé ! On a estimé que les femmes n'étaient pas assez formées, donc on les a formées. Aujourd'hui, on remarque cependant que les formations deviennent de plus en plus mixtes, car les hommes se rendent compte que les formations sont tout à fait valables pour eux.

Pouvez-vous revenir sur la genèse de la loi Copé-Zimmermann ? Pourquoi avoir choisi d'agir au niveau des CA ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en œuvre de cette loi ?

Il y a deux raisons pour lesquelles j'ai voulu légiférer. D'abord, parce que les femmes compétentes existent, il suffit de faire l'effort de les

chercher. En légiférant, on force à les chercher. Au début de la loi Copé-Zimmermann, les chasseurs de têtes me disaient : « *On ne trouve pas de femmes !* » Or, si, on les trouve ! On est parti de 10 % de femmes dans les conseils d'administration et on arrive à 44 %. Comme par hasard ! Deuxième raison : j'ai toujours souhaité qu'au sein des conseils d'administration – le cœur battant de l'entreprise – il y ait une mixité, car les questions et décisions ne sont pas les mêmes en fonction de la composition du CA. De plus, j'ai souhaité qu'une fois par an, dans chaque entreprise, un rapport sur la politique d'égalité entre les femmes et les hommes soit remis au CA. Je voulais qu'au niveau du CA, on réalise que toutes les femmes de l'entreprise – et pas seulement celles aux postes de direction – doivent être prises en considération pour l'évolution de leur carrière.

Nous venons de fêter les dix ans de cette loi, ses objectifs ont-ils été atteints ? Qu'est-ce qui pourrait encore être amélioré ?

Globalement, au niveau des statistiques chiffrées, on peut être satisfait. Mais concernant la suite, c'est peut-être un peu plus aléatoire, car il n'y a absolument aucun contrôle. Comme le suggère l'association des femmes expertes-comptables, il faut compléter la loi Copé-Zimmermann en rajoutant un amendement pour rendre obligatoire, pour toutes les entreprises, une déclaration au registre du commerce du nombre de femmes et d'hommes dans les CA. Il y a dix ans, les mentalités n'étaient pas prêtes pour cet amendement. Le MEDEF, notamment, était farouchement opposé à l'Index de l'égalité professionnelle. Il l'a désormais accepté. Je pense qu'il acceptera également qu'il y ait une mesure qui permette d'avoir des statistiques chiffrées sur l'ensemble des CA.

Un autre point qui doit être amélioré concerne le rapport sur la politique d'égalité qui doit être fait tous les ans au CA. Ce rapport est obligatoire, c'est l'article 8 de la loi Copé-Zimmermann, or, celui-ci est rarement rédigé. Pourquoi les entreprises ne le font pas ? Parce que les lois sur l'égalité professionnelle ne sont pas suffisamment respectées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle

la ministre du Travail Muriel Pénicaud a légiféré sur l'Index des écarts salariaux. Actuellement, Élisabeth Borne réfléchit à compléter cette loi.

Le fait qu'on ait mal appliqué cet article m'est personnellement très désagréable. Car en 2011, voyant qu'on ne respectait pas les lois précédentes sur l'égalité professionnelle (à part certaines grandes entreprises comme Sodexo, PSA, L'Oréal, etc.), c'est pour qu'on introduise cet article 8 que je me suis d'abord battue !

Je ne veux pas me faire l'avocat du diable, mais la mise en place de quotas n'est-elle pas un peu humiliante pour les femmes ? Ne s'agit-il pas quelque part de traiter les femmes comme incapables de s'en sortir par elles-mêmes ?

Quelle méthode aurions-nous pu mettre en place en dehors de celle-ci ? Mon objectif était qu'il y ait 40 % de femmes au CA, alors, si on a des réserves sur le terme « quota », ce n'est pas très important. En plus, dans la loi, on n'utilise pas le terme « quota », mais « représentation ». Moi, j'ai toujours fait en sorte de ne pas utiliser le terme quota, car il a une résonance pas très positive pour les femmes, c'est vrai. Il faut plutôt parler de « juste représentation ». Le terme quota a toujours été utilisé par des gens qui dénigraient cette mesure. Quand une femme me dit aujourd'hui : « j'ai réussi grâce votre loi », je lui dis : « Non. C'est grâce au fait que vous êtes compétente et qu'on vous a choisie. »

Le gouvernement a mis en place, dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Que pensez-vous de cet Index qui prévoit des sanctions au cas où les indicateurs ne seraient pas satisfaisants ?

L'index sur les écarts salariaux est une bonne chose, c'est lisible sur les fiches de paie. Mais je pense qu'il faudrait aussi ajouter un critère comme « vie professionnelle/vie privée », car il n'y a pas que l'écart salarial qui est important dans les inégalités. Il y a aussi les inégalités dans les formations qu'on peut proposer tout au long d'une carrière à une femme et à un homme, il y a les évolutions de carrière, les inégalités au sein d'un couple – la carrière d'une femme est souvent trop hachée... Pour moi, il faut qu'il y ait une visibilité de tous ces points-là dans chaque entreprise.

Le gouvernement souhaite aussi une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des instances dirigeantes. Comment faire avancer les choses dans ce domaine ?

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a la volonté d'intégrer dans l'Index les Codir et les Comex, mais cela pose un problème, car quelle est leur existence juridique ? Quoi qu'il en soit, à partir du moment où l'on met plus de femmes

dans les postes de direction, il y a comme un effet de « ventouse » qui permet à d'autres femmes de monter. C'est d'ailleurs l'objectif de l'article 8 : que les autres femmes au sein de l'entreprise puissent évoluer. C'est pour cela qu'il faut être très attentif dans la manière dont on gère la carrière des hommes et des femmes dans l'ensemble de l'entreprise.

Barrières mentales, manque de confiance... les femmes se mettent parfois elles-mêmes des freins. Comment les aider à s'en défaire ?

Il y a un livre qui est sorti récemment et qui me met très en colère. Deux femmes écrivent qu'il faut faire attention à ce que les femmes n'aient pas le complexe d'imposture. N'importe quoi ! Déjà, très souvent, quand on propose un poste important à une femme, elle se demande si elle en est capable. Pas un homme. Donc, ce complexe d'imposture, je n'en veux pas ! Sans doute qu'il existe, comme le manque de confiance d'ailleurs, mais il faut absolument le combattre en disant aux femmes qu'elles ont les compétences et sont en capacité de gérer le poste qu'on leur propose. Elles ne veulent rien, elles ont la juste place qu'elles doivent avoir.

Je pense qu'aujourd'hui, nous devons passer de la prise de conscience à la mauvaise conscience. C'est-à-dire que si une femme a un parcours brillant et qu'on ne lui propose pas un poste prestigieux, il faut avoir mauvaise conscience. L'égalité devrait devenir une normalité. Et tant que ce n'est pas le cas, on continuera à faire des combats.

Faudrait-il plus d'entraide entre les femmes (associations, clubs) ?

Ce que la loi Copé-Zimmermann a permis, c'est le développement des réseaux. Les hommes ont depuis toujours des réseaux. Les femmes n'en avaient pas. Aujourd'hui, des réseaux de femmes existent, et au sein de ces derniers, il y a vraiment un dialogue entre les femmes qui est extraordinaire. En ce qui me concerne, je n'ai jamais intégré un réseau, mais je les accompagne et j'interviens quand ils le souhaitent.

Quelles actions menez-vous en ce moment en faveur de l'égalité femme-homme ?

Je continue à mettre surtout l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble de l'entreprise. Aujourd'hui, je crois qu'on ne peut plus tolérer qu'il y ait ces différences. Il faut qu'on soit vraiment très strict sur l'application des lois sur l'égalité professionnelle, et sur la publication des chiffres, car à partir du moment où vous publiez, ce n'est plus la mauvaise conscience, mais c'est la honte !

Propos recueillis par Maria-Angélica Bailly
2021-6876

INTERVIEW

« On est parti de 10 % de femmes dans les conseils d'administration et on arrive à 44 % »

Entretien avec Marie-Jo Zimmermann 2

« Je voulais avoir le libre choix de mes contraintes »

Entretien avec Isabelle de Kerviler, expert-comptable 10

CHRONIQUE

Féminisation des boards ou prisme d'égalité plus large de notre société et de notre économie ? 4

Monique Mabelly, seule femme magistrate témoin d'une exécution capitale – Histoire d'un écrit de femme 7

AGENDA 12

ÎLE-DE-FRANCE

Bourg-la-Reine rend hommage aux femmes dans le sport 13

À Montreuil, des distributeurs contre la précarité menstruelle 13

Parcours Sine Qua Non : le 8 mars, courez et (re)découvrez des femmes qui ont marqué l'Histoire ! 14

ANNONCES LÉGALES 15

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 06221 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2021
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Féminisation des *Boards* ou prisme d'égalité plus large de notre société et de notre économie ?



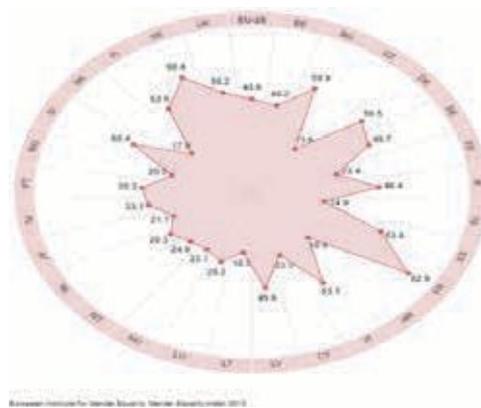
Viviane de Beaufort,
Professeure à l'ESSEC, Directrice du CEDE et des programmes *Women ESSEC*
et *gender Empowerment* - Fondatrice du Club Gen « *Startuppeuse* »

En août 2018, je tentais dans le JSS un 1^{er} bilan de la loi quota ou Copé-Zimmermann¹ en questionnant sur ce que la mixité pourrait changer au sein des conseils d'administration et de surveillance, voire au-delà, dans les Codir/Comex, et interrogeais sur l'effet d'entraînement sur la politique d'égalité des entreprises. J'y écrivais : « *Le monde bouge vite, le moteur de pouvoir passe la main à celui de la responsabilité. Les membres du conseil sont responsables de la conduite de l'entreprise au nom de l'intérêt social, dans une perspective pérenne et inclusive.* » En 2021, en pleine pandémie et bouleversement économique, les interrogations sur la place des parties prenantes, la mission de la société ou la place des administrateurs salariés au conseil sont autant d'éléments de gouvernance qui viennent abonder cette perspective. Et la question posée de la place des femmes au sein des CA est désormais étendue aux espaces de « dirigeance », pour des raisons d'égalité, mais également de « *business case* », car les femmes doivent pouvoir être agents de changement, étant moins tolérantes aux petits arrangements entre amis et souvent porteuses d'une vision RSE engagée. On a fêté les dix ans de cette loi qui a changé la donne, mais reste à compléter. Nombre de propositions émanant du HCE, de l'AFEC, d'un collectif de 120 réseaux, etc., ont été présentées aux instances gouvernementales. J'ai souhaité ici reprendre quelques éléments un peu différents présentés lors de mon audition à l'Assemblée nationale, désireuse que nos députés adoptent un angle de tir plus global.

L'APRÈS LOI COPÉ/ZIMMERMANN

Alors que des voix s'élèvent pour des quotas sur les Codir/Comex et autres questions complexes, il est important de conserver une vision globale tout en allant dans le détail, car le diable est dans les détails.

UN EFFET QUOTA INDÉNIABLE MAIS INCOMPLET L'EFFET INCONTESTABLEMENT POSITIF D'UN QUOTA SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION EN FRANCE DES INCOMPLÉTUDES SUR LES DONNÉES EN DEÇÀ DU PÉRIMÈTRE DE LA COTE



Comme le dit Floriane de Saint-Pierre, disposer de chiffres permet de situer les questions, se fixer des objectifs de progression. Or, nous faisons face à un problème de data en deçà de la cote. Les rares études menées (Karima Bouaiss et Viviane de Beaufort - CEDE 2015² et AFECA Télescope 2017³) démontrent le besoin criant.

À cet égard, parmi les pistes proposées, je retiens celles-ci :

- enrichissement de l'Index Penicaud avec un reporting sur la composition des CA valorisé avec le système de points (préconisation reprise par le HCE le 26 janvier 2021⁴) ;

- trois propositions de l'AFEC : obligation déclarative annuelle au Registre national du commerce et des sociétés de la composition de leurs organes de gouvernance et de dirigeance avec le dépôt des comptes annuels ; créer un indice de parité dans la gouvernance calculé à partir de cette déclaration qui devient un élément de la fiche d'identité d'une entreprise ; instaurer un contrôle de ces informations par les greffes des tribunaux de commerce⁵.

DÉPLOYER LA MIXITÉ DES CONSEILS D'ADMINISTRATION CAR MÊME AU CŒUR DU SBF120, DES ESPACES DEMENTENT À CONQUÉRIR

- *Quid* de l'influence des administratrices nommées ? Elle est à mesurer objectivement en fonction du nombre de présidences dans les comités, etc. Un ou une nouvelle nommée fait ses classes au sein d'un Conseil, ce qu'il faut vérifier, c'est si après quelques années, elles prennent les postes à responsabilités au sein des Comités...

- Pourquoi ne pas imposer la mixité du duo d'administrateur salarié lorsqu'un 2^e administrateur.e est prévu dans les Conseils (+ de 8 membres) ?

- Étendre le périmètre du quota sur les conseils des filiales importantes des têtes de groupe ?

- Limiter le cumul des mandats et la durée pour ouvrir les possibilités de nominations (Cette question peu soulevée est un verrou majeur de mixité et de diversité, car les nouvelles nominations concernent souvent de nouveaux profils de compétences et des personnes plus jeunes)

- Focus sur les sanctions : la sanction

1) Loi quota Copé-Zimmermann ? L'heure d'un 1^{er} bilan en lien avec une montée relative de l'activisme actionnarial sur le thème de la politique RH en matière de mixité JSS n° 25 août 2018 n° 60 p. 8

2) https://fr.slideshare.net/VivianeDeBeaufort/first-presentation-of-research-cede-essec-women-network-conference-13-dec?from_action=save

3) http://www.femmes-experts-comptables.com/wp-content/uploads/2017/06/TELESCOP_AFECA_2017V2.pdf

4) <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/10-ans-apres-l-adoption-de-la-loi-cope-zimmermann-le-haut-conseil-a-l-egalite>

5) <http://www.femmes-experts-comptables.com/3-propositions-concretes-de-femmes-experts-comptables-pour-une-meilleure-application-de-la-loi-cope-zimmermann/>

relative aux rémunérations peut jouer sur les grandes entreprises mais pas sur les plus petites où les rémunérations sont inexistantes ou très faibles. La nullité des décisions du conseil (pour le moment, hypothèse d'école, puisque le manque de data crée un risque juridique si ce principe n'est pas assorti de cas de force majeure (décès, démission, santé...), car il est difficile de remplacer un membre de conseil si l'entreprise n'est pas en compliance pour l'AG n+1, alors la sanction aura vocation à s'appliquer.

QUELS OUTILS POUR ACCÉLÉRER LA MIXITÉ DES ESPACES DE DIRIGEANCE (COMEX/ CODIR OU ENCORE COPIL) ?

LA DIFFUSION SUR LES ESPACES DE DIRIGEANCE (CODIR...) A DÉMARRÉ RÉCEMMENT

La corrélation entre le pourcentage de femmes dans le conseil d'administration et le pourcentage de femmes au Comité exécutif est très faible (coefficient de corrélation = - 0,0117)⁶, mais la dynamique monte.

leur survie avec des mutations lourdes : Plans de transformation digitale et RSE, changement de *business models*, la crise de la Covid accélère cette situation d'urgence (plans sociaux). Cet argument doit être entendu mais peut cependant être renversé : on a d'autant plus besoin, et vite, de talents féminins. Il demeure clair que le rôle et la composition des Comex/Codir se joue en termes de compétences et de diversité et n'est pas seulement avec un impératif de mixité⁷.

S'il faut des quotas : fixons-les avec progressivité et souplesse

Il appartient à l'entreprise d'identifier elle-même ce qu'est son organe de direction, ce qui évite le problème de la définition puisque les pratiques sont variables. Ensuite, le périmètre peut être différencié entre des entreprises concernées par un quota légal et des objectifs pour le hors cote. Imaginons un quota obligatoire sur la cote en distinguant à nouveau entre le périmètre du SBF120 et la cote en deçà, avec une exigence variable selon la taille de l'organe de direction : > 5 membres : 20 %

et syndicats professionnels et des politiques proactives individuelles d'entreprises au titre de la RSE, les choses bougent.

AUTRES OUTILS ÉGALITAIRES ?

Une politique publique d'éga-conditionnalité (Brigitte Gresy – HCE)

Il s'agit d'intégrer la mixité comme critère préférentiel d'une offre à valeur égale pour l'obtention des marchés publics nationaux et régionaux et locaux et l'octroi de financements publics (BPI) et d'investissements des fonds institutionnels (CDC).

La piste de l'enrichissement de l'Index Penicaud

Le reporting est un levier : communiquer sur la part des femmes dans les instances de direction ou bien la part des femmes dans les 10 % des cadres dirigeants avec une valorisation importante en points qui peut être progressive dans le temps. Il serait possible de prévoir que, si en 2024, les progrès ne sont pas sensibles, la loi étendra le quota légal réservé aux entreprises cotées.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

DES OBJECTIFS DE PLACE

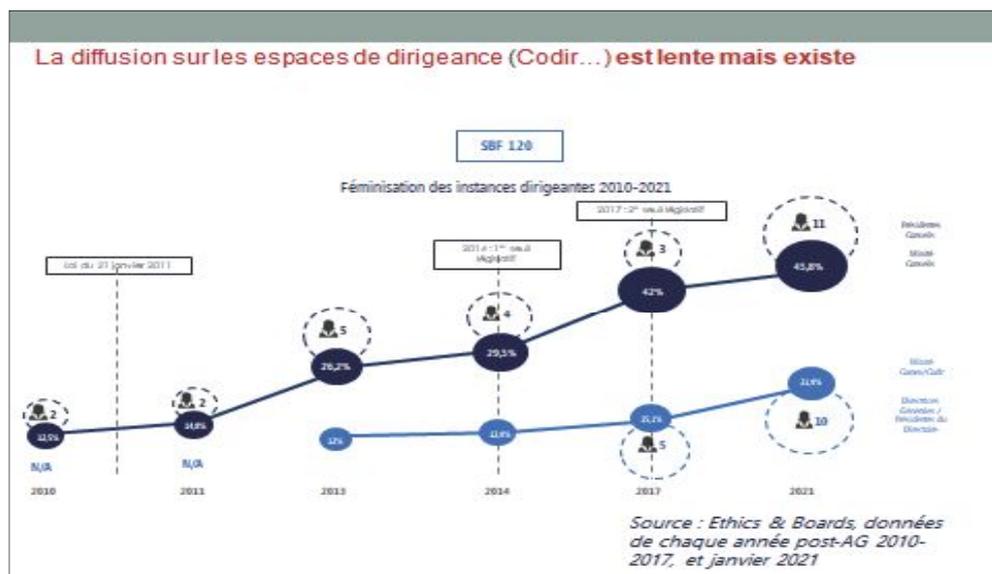
L'AFEP a pris une position engagée⁸ : le Code Afep-Medef en 29 janvier 2019 – Chap. 7 *Politique de mixité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes* : 7.1 *Sur proposition de la direction générale, le conseil détermine des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes. La direction générale présente au conseil les modalités de mise en œuvre des objectifs, avec un plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées. La direction générale informe annuellement le conseil des résultats obtenus.*

7.2 *Le conseil décrit, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes ainsi que les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre, les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, en incluant le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints et les mesures prises pour y remédier.*

En décembre 2019, le HCGE indique à cet égard vouloir parvenir à une représentation équilibrée dans les instances de direction : « *Nous n'hésiterons pas à saisir les sociétés qui ont une politique insuffisante dans ce domaine* » (Patricia Barbizet).

LA PRESSION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

L'égalité hommes-femmes monte en puissance auprès des investisseurs : Morgan Stanley



POLITIQUES PUBLIQUES : QUOTAS, TRANSPARENCE, INCITATIONS

QUOTAS OR NOT ?

Des difficultés à appliquer des quotas en dirigeance

Il est difficile de légiférer sur des entités multiformes dont les pratiques de renouvellement ne sont pas « normées », ni les dates de renouvellement fixées... Ensuite interviennent divers problèmes potentiels: insuffisance de parcours dirigeants des femmes (stock) ; risque d'appauvrissement prématuré du vivier de relève (flux). Un argument souvent entendu est lié au fait que les entreprises jouent

puis 1/3 ou 40 et < 5 membres : 1 femme parmi les 5 (pour comparaison en Allemagne 2 000 salariés) et un quota appliqué avec une progressivité dans le temps (3/6 ans soit 2024-2027). *Quid* des sanctions à présent ? On peut reprendre le principe de nullité des nominations intervenues, mais ayons aussi en tête les conséquences indirectes liées à l'adoption de politiques publiques incitatives genrées et les conséquences en termes de réputation *Women's non friendly*.

Le mouvement de féminisation des espaces de dirigeance a été tardif mais il est entamé ! Entre les objectifs volontaires des codes de place

6) Michel Ferrary, Observatoire Skema de la féminisation des entreprises 2019.

7) Femmes et fonctions « supports » : 24 % finances / juridique / éthique / conformité / risques - 17,4 % marketing et communication - 15,1 % RH.

8) <https://afep.com/publications/vade-mecum-sur-la-feminisation-des-instances-dirigeantes-des-entreprises>

a lancé en 2013 son Parity-Portfolio qui investit dans des entreprises dont le conseil d'administration ou de surveillance compte au moins trois femmes. Barclays a son nouvel indice composé d'entreprises américaines « *Women in Leadership Index* », etc. Les fonds de pension sont de plus en plus sensibles à cette question et font pression refusant d'investir dans des groupes non paritaires (ex. : le fonds norvégien, Calpers, Blackrock...), d'autres demandent une progression notable 30 % (CDC-France). Dès lors, le sujet est de plus en plus régulièrement évoqué en AG : les entreprises anticipent avec différentes mentions (rapport du Comité de nomination ; clip vidéo sur une politique proactive de réduction des écarts salariaux ; mention de la diversité comme « richesse » du Groupe ; mention dans des discours des P/DG sur l'importance de la présence des femmes).

BUSINESS CASE

Les entreprises recherchent des talents féminins pour leur valeur ajoutée propre, c'est avant tout un *Business case*⁹.

- Recruter des femmes et des hommes permet d'élargir la taille du marché du travail et donc d'accroître la probabilité de recruter des ressources humaines de meilleure qualité et plus compétentes.
- La moitié des consommateurs sont des femmes.
- La diversité des expériences et des convictions améliore les processus de décision et la créativité.
- La promotion de femmes est une motivation pour les femmes de l'entreprise.
- La diversité est une preuve d'ouverture que les clients, pouvoirs publics, actionnaires, médias scrutent désormais.
- Comme tout nouvel entrant, les femmes ont des attentes importantes.

Écartées de ces espaces de pouvoir, elles ont développé une version idéalisée du fonctionnement des espaces de gouvernance et de dirigeance. En tant que minoritaires, le complexe de l'Imposteur fait son œuvre et elles recourent aux compétences pour se rassurer sur leur légitimité de « femme quota », préparant leurs dossiers. Des « patrons » le disent, leur Conseil mixte est « *plus professionnel, plus efficient* ».

Les travaux « *Gender and Governance* » menés en 2011 au CEDE¹⁰ et vérifiés maintes fois depuis en divers cercles et au sein du programme *Women Board Ready* - ESSEC¹¹, puisent

leur source dans la littérature académique concernant les rapports minoritaires/majoritaires entre ethnies dans les universités aux USA et permettent de distancier de la problématique Femme/Homme. Le minoritaire apprend l'écoute, développe une capacité de coopération, de médiation et a une capacité d'anticipation parce qu'il a appris à « écouter » (... le majoritaire). Le complexe de l'Imposteur le conduit à être assidu et à s'emparer des sujets. Son potentiel passé de discriminé/e le conduit à s'opposer à ce qui est non conforme à ses convictions, et à être attaché/e aux règles.

- Développer les réseaux internes et favoriser l'appartenance à des réseaux externes.
- Recruter plus de femmes dans les secteurs masculins et encourager par tous les moyens la mixité des filières notamment dans les STEM¹³.
- Promouvoir – rendre visibles les femmes dirigeantes en interne et externe.

CONCLUSION, UN DOUBLE CRI DU CŒUR

- L'impérative sensibilisation des dirigeants à l'ouverture à la diversité au-delà de la mixité. La reproduction des parcours est en France avec le syndrome du miroir qui crée

2. PLAIDOYER BUSINESS CASE - DES FEMMES DANS LES BOARDS –
Argument RSE
Vertu – Ethique – Responsabilisation
Non executive: an idealised vision of the role

Evolution de certains paradigmes à l'aune de la féminisation des Boards

- **pouvoir pour « faire » plutôt qu'un pouvoir exercé pour ses attributs.**
- **recherche d'un pouvoir exercé collectivement, donc un CA rêve et pratiqué comme une équipe.**
- **désintéret pour les jeux et conflits de pouvoir et un sens aigu de l'intérêt général.**
- **besoin de recourir aux compétences pour se rassurer, ce qui les amène à préparer à fonds les dossiers.**
- **ressenti d'une responsabilité et une exigence d'éthique importante.**

Etude CEDE- Femmes et Pouvoir 2011 actualisée en 2018

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DES INDIVIDUES DANS LEUR CARRIÈRE

N'oublions pas l'autre côté du miroir : la nécessité d'adopter une démarche globale sur les freins récurrents à l'évolution de carrière des femmes, car imposer des quotas, c'est demeurer dans l'incantatoire si on n'accompagne pas le vivier (action dite de rattrapage).

- Faciliter l'accès des femmes aux formations certifiantes et diplômantes executive (généralistes ou dédiées sur la dirigeance et la gouvernance) pour créer un effet de rattrapage de carrière lié ; insister sur les *soft skills* (lutte contre le complexe de l'Imposteur) ; prévoir des bourses et accepter le temps de formation, donc un allègement provisoire de charge de travail.
- Déployer le Mentoring en interne¹² et le Coaching.

des castes, une réalité. Ces phénomènes ne permettent pas d'autres clés de lecture dans un monde en bouleversement outre qu'ils créent des tensions sociales. Lire à ce sujet entre autres l'étude de mon estimé collègue Michel Ferrary et se référer aux engagements du club XXI^e siècle¹⁴.

Il est nécessaire de resituer ces politiques de mixité dans le cadre de l'interpellation sur la transformation du rôle de l'entreprise actrice au sein de la société (loi PACTE), avec les exigences RSE, l'interpellation sur la raison d'être, l'« incentive » (motivation) sur les variables de rémunérations (critères ESG, valorisation du critère de nomination de femmes à des postes dirigeants).

2021-6753

9) Crédit Suisse August 2012, Gender diversity and corporate performance.

The CS Gender 3000 : Women in Senior Management September 2014 - Ferrary M. (2010). Les femmes influencent-elles la performance des entreprises? Travail, genre et sociétés, (1), 181-190

10) <https://www.economieetsociete.com/downloads/files/129633/>

11) <http://knowledge.essec.edu/fr/leadership/femmes-et-pouvoir-le-grand-tabou.html>

12) <http://www.diafora-leadership.com/boardwomen-partners/>

13) <https://www.economie.gouv.fr/rapport-femmes-au-coeur-economie-chiara-corraza>

14) <https://club21siecle.org/le-club/>

Monique Mabelly, seule femme magistrate témoin d'une exécution capitale

Histoire d'un écrit de femme



Gwenola Joly-Coz,
Première présidente de la cour d'appel de Poitiers

Monique Mabelly naît le 14 novembre 1923 à Nîmes. Sa mère, Olga, est d'origine russe. Son père est magistrat et ami d'un collègue, père de Suzanne Challe¹, première femme nommée Première présidente de cour d'appel et dont elle restera proche toute sa vie.

À 23 ans, elle épouse un avocat « très plaisant mais qui s'avèrera peu recommandable² ». Il est finalement radié du barreau de Marseille et elle divorce en 1955, après avoir mis au monde quatre enfants, quatre fils.

Elle doit alors s'assumer financièrement, et c'est à 32 ans qu'elle décide de rejoindre la magistrature en devenant attachée stagiaire à Aix-en-Provence. Elle sera successivement juge à Nîmes, Montpellier, Narbonne et Draguignan, mais c'est à Marseille qu'elle passera les années les plus importantes de son parcours professionnel.

UNE PROFESSIONNELLE ENGAGÉE |||||

Monique Mabelly est une femme de gauche, elle milite activement au Syndicat de la magistrature créé en 1968. « Elle ne manquait pas une réunion, même le samedi pour la section régionale du Sud-Est » témoigne un de ses collègues de l'époque³.

Un autre dit d'elle qu' « elle avait une allure, de femme forte, avec de la prestance. Elle disait des choses avec ampleur et conviction, mais était aussi gentille et bienveillante. On l'appelait "la reine mère"⁴ ».

À une période où les femmes de sa génération sont peu nombreuses dans la magistrature, elle est une figure dont l'aura impressionne les jeunes collègues. Elle



Monique Mabelly

exprime un espoir humaniste et croit dans la capacité de transformation de la société comme des individus. Grande fumeuse, maniant volontiers l'humour, elle « met du piment⁵ » dans les conversations et « occupe l'espace ».

Si elle conserve une allure traditionnelle, toujours vêtue avec soin, elle partage les convictions des progressistes sur l'évolution des mœurs, sur une vision de la figure du magistrat qui se place du côté des plus faibles. Elle s'intéresse et soutient les initiatives jurisprudentielles comme l'acceptation de changement d'état civil pour les transsexuels. Elle se range du côté du mouvement « Marseille solidaire » alors que le Front National s'implante dans le sud de la France.



D.R.

Manifestant sur les marches du palais de justice pour les droits de la défense, une photographie d'elle s'affiche en couverture de *La Provence* et lui vaut des remontrances de sa hiérarchie.

UN DÉBAT AUTOUR DE L'EXÉCUTION CAPITALE PAR LE TÉMOIGNAGE |||||

Monique Mabelly milite à une époque où l'un des débats de société porte sur l'abolition de la peine de mort et où, au ministère de la Justice, on prépare les dossiers de peine de mort qui font l'objet d'un recours en grâce présidentielle, à l'encre rouge⁶.

De Victor Hugo à Albert Camus, il existe une longue tradition de témoignages masculins sur la peine de mort.

1) Voir portrait de Suzanne Challe, première Première présidente – JSS n° 82 du 23 décembre 2020.

2) Remy Ottaviano, fils de Monique Mabelly – Entretien avec l'autrice le 7 juillet 2020.

3) Souvenirs de François Sottet – Entretien avec l'autrice le 28 août 2020.

4) Souvenirs de Robert Gelli – Entretien avec l'autrice du 13 février 2021.

5) Souvenirs d'Anne Marie Amigues, fille de Suzanne Challe – entretien avec l'autrice du 14 février 2021.

6) Souvenir de Bruno Cotte, ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

En 1894, Clemenceau décrit une exécution dans son article « *La guillotine* », paru dans *Le Figaro* : « *Tout ceci violent, précipité comme dans une apparition. Ici un temps d'arrêt, bref sans doute, mais, pour moi, démesuré (...). Enfin, le bourreau se relève et se décide. Un bruit sourd, comme d'une masse qui écrase et broie. C'est fait. Un mouvement de la bascule fait sauter le corps dans le panier (...). La machine maintenant luit, grasse du sang qui dégoutte. L'horreur de l'ignoble drame m'envahit alors et m'étreint (...). Je sens en moi l'inexprimable dégoût de cette tuerie administrative, faite sans conviction par des fonctionnaires corrects (...). Que des barbares aient des mœurs barbares, c'est affreux, mais cela s'explique. Mais que des civilisés irréprochables, qui ont reçu la plus haute culture, ne se contentent pas de mettre le criminel hors d'état de nuire, et qu'ils s'acharnent vertueusement à couper un homme en deux, voilà ce qu'on ne peut expliquer que par une régression atavique vers la barbarie primitive.* »

En 1973, Robert Badinter, dans son livre *L'exécution*, raconte la fin de Roger Bontems, le 28 novembre 1972, guillotiné à la prison de la Santé à Paris : « *Ils avaient tous des gueules d'assassins. Seuls le prêtre et Bontems, qui recevait l'absolution, avaient encore des visages d'hommes. Le crime avait, physiquement, changé de camp. Je me détournai. Nous entendîmes le claquement sec de la lame sur le bûtoir. C'était fini.* »

LE TÉMOIGNAGE D'UNE FEMME |||||

En 1977, Monique Mabelly est juge d'instruction, doyenne du service, lorsque le président du tribunal la désigne pour assister à une exécution capitale devant avoir lieu à la prison des Beaumettes, qui en avait connu plusieurs dans la décennie. Le 12 mai 1973, Ali Benyanes y avait été guillotiné, puis, le 28 octobre 1976, Christian Ranucci. Il s'agit cette fois d'Hamida Djandoubi, condamné à mort par la cour d'assises des Bouches du Rhône. Tunisien, arrivé en France en 1968, il est manutentionnaire quand il perd sa jambe dans un accident de chantier. Proxénète notoire, il veut prostituer sa maîtresse et est condamné une première fois suite à la plainte déposée par la jeune fille. Il promet de se venger. À sa sortie de prison, il enlève Élisabeth Bousquet, la torture et l'étrangle. Il est dénoncé par une autre jeune fille mineure qu'il prostituait, témoin du meurtre. Sa demande en grâce est rejetée par le président de la République Valéry Giscard d'Estaing.



Hamida Djandoubi, dernier condamné à mort guillotiné en France

D.R.

Le 9 septembre 1977, Monique Mabelly est informée que l'exécution est prévue dans la nuit. Elle l'apprend à 15h et « *s'habitue à cette pensée tout l'après-midi* ». À 19h, elle va au cinéma avec des amis, puis dîne chez eux et regarde le film du ciné-club jusqu'à 1h du matin. Rentrée chez elle, elle s'allonge, puis se prépare pour son départ en voiture de police à 4h15 vers les Beaumettes. « *Sur le trajet, nous ne prononçons pas un mot.* » Elle rentre chez elle à 5h10, précise écrire ses lignes immédiatement et les conclure à 6h10. Sur neuf feuillets libres qu'elle numérote d'une écriture automatique et rapide, elle décrit, sous le coup de l'expérience récente et intense, ce qu'elle a vu et ressenti.

Extraits :

« *On assied le condamné sur une chaise (...). Il est jeune. Les cheveux très noirs, bien coiffés. Le visage est assez beau, des traits réguliers, mais le teint livide, des cernes sous les yeux. Il n'a rien d'un débile, ou d'une brute. C'est plutôt un beau garçon (...). Il fume et se plaint tout de suite que ses menottes sont trop serrées. C'est à ce moment-là que je vois qu'il commence vraiment à réaliser que c'est fini. Nous attendons. Personne ne parle. Ce silence, et la docilité apparente du condamné, soulagent, je crois, les assistants. On n'aurait pas aimé entendre des cris ou des protestations. (...). C'est à ce moment que les sentiments commencent à s'entremêler. Cet homme va mourir, il est lucide, il sait qu'il ne peut*

rien faire d'autre que de retarder la fin de quelques minutes.

Mais le bourreau commence à s'impatienter : "On a déjà été très bienveillants avec lui, très humains, maintenant il faut en finir".

La guillotine apparait, face à la porte. Presque sans hésiter, je suis les gardiens qui poussent le condamné et j'entre dans la pièce (ou la cour intérieure ?) où se trouve la "machine".

À côté, ouvert, un panier en osier brun. Tout va très vite. Le corps est presque jeté à plat ventre, mais à ce moment-là, je me tourne, non par crainte de flancher, mais par une sorte de pudeur (je ne trouve pas d'autre mot) instinctive, viscérale. J'entends un bruit sourd. Je me retourne – du sang, beaucoup de sang, du sang très rouge, le corps a basculé dans le panier. En une seconde, une vie a été tranchée (...).

Un gardien prend un tuyau d'arrosage. Il faut vite effacer les traces du crime. J'ai une sorte de nausée, que je contrôle. J'ai en moi une révolte froide. »

L'écriture est sobre, presque simple. Mi procès-verbal, mi journal intime, elle décrit et note ses remarques, elle assiste et commente.

À 31 ans, Hamida Djandoubi est le dernier condamné à mort guillotiné en France.

LE DESTIN D'UN ÉCRIT DE FEMME |||||

Aucun de ses contemporains n'a eu connaissance de cet écrit.

Interrogés sur la raison de ce silence, certains évoquent le risque qu'elle a dû percevoir d'être taxée de sensiblerie féminine. Pourtant, ce qu'elle décrit s'avère très semblable aux propos des hommes qui ont écrit sur leur expérience, sans qu'on leur ait reproché d'exprimer une excessive émotion. Malgré sa personnalité, elle choisit de ne pas divulguer son écrit, invisibilisant elle-même son témoignage.

On peut s'étonner que Monique Mabelly, femme militante, n'ait pas souhaité en faire un document politique. Ce d'autant plus que l'un de ses très proches collègues, membre de la même section syndicale, avait, quelques années avant, en 1974, quant à lui souhaité donner un grand écho à son texte. « *Harangue aux magistrats qui débutent* », qui avait été diffusé à la promotion d'auditeurs de justice et était vite devenu célèbre au sein de la profession.

Il y faisait d'ailleurs référence à la peine de mort en exhortant les nouveaux magistrats à la modération : « *Ne croyez pas que vous serez d'autant plus considérables que vous serez plus terribles. Ne croyez pas que vous allez, nouveaux saints Georges, vaincre l'hydre de la délinquance par une répression impitoyable. Si la répression était efficace, il y a longtemps qu'elle aurait réussi. Si elle est inutile, comme je crois, n'entreprenez pas de faire carrière en vous payant la tête des autres*⁷. »

Enfin peut-être n'a-t-elle pas considéré ce document comme un récit historique, bien qu'elle l'ait conservé. Ce n'est que dix ans plus tard qu'elle en reparle à l'un de ses fils, et lui lègue un laconique « *tu en feras ce que tu voudras*⁸. »

Lui-même ne se décide qu'en 2013, soit 36 années après l'écriture du texte, à le transmettre à Robert Badinter : « *Son authenticité et sa qualité et sont indiscutables. C'est étonnant émouvant de voir émerger un tel document près de 40 ans plus tard. La force de ce document réside dans sa sobriété et sa précision. C'est un témoignage dépouillé, qui laisse transparaître des émotions très maîtrisées. Je ne suis pas un amateur de récit de supplice mais je me suis dit qu'il fallait sortir ce document de l'ombre.* »

Lettre pour la première fois le 29.5.95

9.9.77 -
 Exemption capitale de ^{Djandoubi} sujet tunisien
 A 15h N. le lieutenant Robert me fait savoir
 que je suis désignée pour assister -
 Réaction de révolte, mais je ne peux pas
 ni y soustraire -
 Je suis habitée par cette pensée toute
 et après midi - On vote maintenant, éventuelle-
 ment, à recevoir les déclarations du condamné -
 A 19h je vais au cinéma avec P. et B.B
 jadis mes allées commencent chez elle et
 regardons le film du club jusqu'à 22h
 Je rentre chez moi - je brûle. puis je
 m'allonge sur mon lit - N. P. L. me téléphone
 à 3h14, comme je le lui ai demandé -
 Je me prépare - Une voiture de police
 vient me chercher à 4h14 -
 Pendant le trajet, nous ne prononçons
 pas un mot -
 Arrivée aux Baumettes - Tout le monde
 est là - L'AC arrive le dernier -
 Le cortège se forme. Une vingtaine
 (ou une trentaine ?) de journalistes, la
 « formalité » -
 Tout le long du parcours, des créatures

Extrait du manuscrit de Monique Mabelly

« *Il n'était pas destiné à être lu* » acte-t-il. Plus tard, celui qui a porté la proposition de loi visant à interdire la peine de mort en France en octobre 1981 explique : « *Elle, qui était abolitionniste, devait assister à la mise à mort d'un homme qu'elle n'avait jamais vu auparavant. De retour chez elle, avec un grand degré de précision, elle a livré ce qu'elle avait ressenti. Sans pathos, sans éloquence, sans effet de style, mais comme dans un bon document judiciaire, avec le souci de ne rien négliger.*⁹ »

Le texte est publié dans son intégralité le 10 octobre 2013 dans *Le Monde*, journal dont Monique Mabelly fut une lectrice fidèle. L'éditorialiste l'introduit : « *c'est un document d'histoire, une part oubliée*

*de notre mémoire, un témoignage sobre et saisissant*¹⁰ ». Sa lecture a inspiré à Dominique Bydebyl un court métrage intitulé *Et maintenant*¹¹.

La promotion 2013 de l'École nationale de la magistrature a choisi comme nom de baptême « Monique Mabelly ».

En décembre 2016, à l'occasion du 35^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, le manuscrit est déposé à la bibliothèque de l'ENM où il est désormais conservé¹².

Monique Mabelly a laissé une trace historique de femme magistrate, dans des années où la peine de mort était encore prononcée et appliquée en France.

2021-6863

7) NDLA référence à la pièce de Marcel Aymé *La tête des autres*, 1952.

8) Rémy Ottaviano - Entretien avec l'auteur le 7 juillet 2020.

9) *Les cahiers de la Justice* 2017/4, page 571, Robert Badinter, *La cour d'assises souvenirs et enjeux*.

10) Nicolas Truong, *Le Monde*, 10 octobre 2013.

11) <https://vimeo.com/227042797/167b708017>

12) « *Peine de mort : Robert Badinter remet un document historique à l'ENM* », article publié sur le site Internet de l'ENM le 6 décembre 2016.

« Je voulais avoir le libre choix de mes contraintes »

Entretien avec Isabelle de Kerviler, expert-comptable

Isabelle de Kerviler, expert-comptable, docteur en économie, diplômée de l'IEP Paris, a beaucoup travaillé avec les grandes entreprises et les institutions françaises. Femme de caractère, elle a su très tôt qu'elle n'aurait pas le droit à l'erreur, notamment dans sa vie politique. Elle revient pour le JSS sur son parcours et nous livre son avis sur la loi Copé-Zimmermann dont nous fêtons cette année les dix ans. Isabelle de Kerviler va également publier en avril, aux éditions Dunod, un livre intitulé Dessine-moi la compta, qu'elle considère comme « l'aboutissement de toute une vie passée dans les chiffres ».

Pouvez-vous revenir sur votre parcours ?

Diplômée de Sciences-Po en 1970, j'ai commencé à travailler alors que je n'avais pas encore 20 ans, dans un monde où il n'y avait quasiment que des hommes. En parallèle à Science-Po, j'ai fait une licence de sciences économiques à Assas.

J'ai commencé ma vie professionnelle chez Creusot-Loire ; j'y suis restée très peu de temps, car il n'y avait quasiment que des ingénieurs et j'avais le sentiment d'être inutile. Quand on me faisait venir dans une réunion financière, j'étais souvent assise au bout de la table – entre deux pots de fleurs – et on ne me posait aucune question. J'en ai eu très vite assez.

Je suis partie à la Chambre de commerce de Paris, où j'ai intégré la direction des études dans le domaine économique. Je m'y suis pleinement épanouie et j'y ai appris beaucoup de choses sur le monde des entreprises.

À ma sortie de Sciences-Po, j'étais également rentrée chez les Giscardiens pour y faire entendre la voix des femmes.

Dans un parti politique, pour moi les Républicains Indépendants, le fait de maîtriser la comptabilité et la finance intimidait un peu les hommes. Mes compétences en économie et finance m'ont ainsi permis de m'imposer dans un monde très masculin. J'ai réussi à me faire une place en politique, aidée par Jean-Pierre Fourcade, qui m'a appris très vite les règles non écrites de la politique.

En plus de mes fonctions à la Chambre de commerce de Paris, j'ai eu la chance d'être l'assistante de Jean Fourastié au CNAM. Ce dernier m'a poussée à faire un doctorat d'économie et a été mon directeur de thèse. En même temps, le Directeur des études de la Chambre de commerce de Paris m'a proposé d'occuper l'un des deux postes réservés aux Chambres de commerce au Conseil National de la Comptabilité. J'y suis allée, poussée par la curiosité. C'est ainsi que je suis entrée dans le milieu comptable alors qu'au départ j'étais plutôt intéressée par l'économie et la finance.

C'est au Conseil National de la Comptabilité que j'ai rencontré Monsieur Mazars, une sommité dans le monde de l'audit, avec lequel je suis devenue très amie. C'est lui qui m'a incitée à passer mon diplôme d'expertise comptable, point de passage obligé pour exercer dans le monde des chiffres.



Isabelle de Kerviler

D.R.

En 1983, j'ai été élue au Conseil de Paris, j'avais quitté la Chambre de commerce et étais rentrée au cabinet Mazars.

À la Mairie de Paris, j'ai demandé à travailler aux côtés d'Alain Juppé, alors adjoint aux finances. J'ai été son adjointe, avec le titre usuel de « *conseiller délégué* ». À l'époque, il y avait très peu de femmes élues au Conseil de Paris : la parité n'existait pas... Je ne voulais surtout pas œuvrer dans le social, le scolaire ou la culture, secteurs intéressants, mais traditionnellement attribués aux femmes.

En 1986, me voilà diplômée d'expertise comptable. Comme je faisais de la politique, je souhaitais devenir associée dans un cabinet d'audit, mais à mi-temps afin de pouvoir aussi être présente auprès de mes deux enfants.

Je suis donc partie de chez Mazars et j'ai rejoint le cabinet Cailliau, Dedouit et Associés. Monsieur Cailliau était un très grand expert judiciaire. Je l'avais connu à la commission « Évaluation » du Conseil National de la Comptabilité. Dans son cabinet, j'ai pu faire ce que j'aimais, c'est-à-dire des évaluations d'entreprise et des évaluations de préjudice.

« *Vous serez expert judiciaire à la cour d'appel de Paris puis à la Cour de cassation* » m'avait dit

Monsieur Cailliau. J'ai suivi avec joie ce parcours. Ayant postulé pour devenir expert en finances, je suis rentrée à la Compagnie des experts financiers. J'étais la première femme à rejoindre cette Compagnie ; je pense que mes fonctions auprès de l'Adjoint aux finances de la Ville de Paris m'ont bien aidée pour y entrer.

En 1992, après neuf années passées aux côtés d'Alain Juppé, j'avais envie, à mon tour, de devenir Adjointe de Jacques Chirac. Mais je souhaitais, comme toujours, une délégation technique. Avec le président de mon groupe (le groupe UDF, qui avait un nom qui me plaisait par-dessus tout : « Paris Liberté »), nous avons fait créer une nouvelle délégation dédiée au développement économique. C'est ainsi que je suis devenue le premier adjoint au maire de Paris chargé du développement économique.

J'ai très vite compris que, dans le monde politique, on crée sa fonction. J'avais également remarqué que les hommes avaient une capacité pour oser et demander bien supérieure à celle des femmes. Je ne me sentais pas concernée par ce constat, car j'ai toujours osé donc cela ne me posait aucun problème de faire connaître mes souhaits, puis de tout faire pour les réaliser.

C'était une période formidable, même si j'avais du mal à assumer mon poste à la Mairie de Paris, mon travail au cabinet et ma vie de famille. La présence à mes côtés de mes parents m'a beaucoup aidée à maintenir le cap ; je les remercie du fond du cœur, car, sans eux, tout cela n'aurait pas été possible.

En 1998, j'ai été élue conseillère régionale d'Île-de-France, sur la liste d'Édouard Balladur à Paris. Je cumulais donc mon poste d'adjointe au maire de Paris, mon mandat à la Région et mon travail au cabinet. Mon sens de l'organisation m'a été d'un grand secours pour faire face à tous ces engagements.

En 2001, je ne me suis pas représentée au Conseil de Paris, ce qui m'a donné plus de temps pour exercer mon métier d'auditeur.

En 2004, ma période d'élue étant terminée, j'ai pu me consacrer entièrement à mon travail au cabinet. J'ai été nommée sur de grosses opérations d'apport et de fusion : c'était passionnant.

En 2009, mon entrée au Conseil Économique

Social et Environnemental (CESE), au titre des personnalités qualifiées, m'a ouvert de nouveaux horizons. Le CESE est un organe qui a un fonctionnement proche de celui d'un parti politique ; je suis donc revenue dans un monde que j'aimais beaucoup. Pour la première fois, j'ai vraiment pu dialoguer avec des syndicats et j'ai trouvé ces discussions tout à fait enrichissantes.

J'ai notamment rédigé un avis sur la compétitivité qui a été adopté à l'unanimité des partenaires sociaux, ce qui constitue une prouesse, quand on connaît les clivages qui existent dans la société civile sur ce sujet. En 2015, mon mandat au CESE a pris fin.

Aujourd'hui, je suis toujours associée du cabinet Cailliau, Dedout. Je ne suis plus active dans un parti politique, mais j'aimerais participer à la prochaine campagne électorale pour soutenir le candidat de centre droit.

Quel a été le fil rouge de votre carrière ?

L'idée générale de mon parcours est venue de ma prise de conscience de la place des femmes dans la société. À Sciences-Po, les filles étaient brillantes – les têtes de conférences étaient presque toujours des filles –, mais, souvent, elles n'osaient pas prendre la parole en public sur des sujets politiques ou économiques. J'ai donc voulu faire entendre la voix des femmes dans le monde politique (car c'est là qu'on pouvait faire évoluer les choses) et exercer un métier, avec des chiffres et de l'économie pour m'imposer.

Ma deuxième ligne directrice était d'être libre. Je voulais avoir le libre choix de mes contraintes.

Je suis très heureuse d'avoir, malgré tous les obstacles rencontrés, réussi à suivre ce fil rouge, ce qui était loin d'être évident dans les années 70 ! Pour une femme de ma génération, c'est formidable de ne pas subir les contraintes habituelles liées au fait d'être une femme.

Vous allez publier, en avril prochain, un livre intitulé *Dessine-moi la compta*. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mon livre est un peu l'aboutissement de toute ma vie passée dans les chiffres. C'est aussi ma façon de dire merci à la compta et à la finance, qui m'ont accompagnée pendant toute ma carrière politique et professionnelle. Je tiens à rappeler que la comptabilité est le langage de l'économie. Pour entrer dans les instances dirigeantes d'une entreprise, il est important de la maîtriser. Elle est indispensable pour être libre dans ses décisions et comprendre ceux qui parlent « chiffres ».

Progressivement, pendant que j'enseignais la comptabilité, j'ai commencé à structurer mes idées pour rendre accessible cette matière ; puis je me suis dit qu'il fallait écrire un ouvrage pour la démythifier. J'ai décidé de rédiger un livre illustré en partant de l'idée de Napoléon : « *Un bon dessin vaut mieux qu'un long discours* ». Je

propose ainsi au lecteur de suivre l'apprentissage d'un jeune garçon qui chemine de son argent de poche au bilan d'une entreprise, avec l'aide de sa mère, expert-comptable. Je le fais grandir, et au fur et à mesure, je peux complexifier ses questionnements et donc les explications.

Je suis partie de cette idée, pour deux raisons : historiquement, la comptabilité a été créée à partir de l'argent, et gérer son argent est l'affaire de tous. Dans la première partie du livre, j'explique le fonctionnement des comptes. Dans la deuxième partie, j'aborde des sujets que les plus initiés connaissent : le bilan et le compte de résultat. Enfin, dans le dernier chapitre, apparaissent les relevés bancaires avec des débits et des crédits... Pour rendre mon livre accessible, j'emploie les mots « gauche » et « droite » et non pas « débit » et « crédit ». Quand on débute en comptabilité, rien que ces mots-là peuvent paraître compliqués ; je ne les introduis donc que dans le dernier chapitre.

Mon ouvrage s'appelle *Dessine-moi la compta* pour une double raison : d'abord, c'est un livre illustré ; mais, aussi, j'invite le lecteur à prendre un papier, un crayon et à dessiner les comptes : pour vraiment comprendre, il convient d'être pro-actif.

À qui s'adresse cet ouvrage ?

La cible est inédite : le livre s'adresse aussi bien aux débutants qu'à des lecteurs plus aguerris. Et il s'agit également d'un outil d'émancipation, pour les femmes. En effet, leur émancipation physique est quasi acquise, mais leur émancipation financière est loin d'être atteinte, même si les femmes sont nombreuses à exercer une activité professionnelle.

Les femmes sont en général moins à l'aise que les hommes face à l'argent. Elles ne peuvent ouvrir un compte en banque à leur nom que depuis 1965, ce qui explique en partie cette situation. Maîtriser la comptabilité devrait leur permettre de dialoguer plus facilement avec leur banquier, de mieux comprendre les comptes de leur copropriété, de gérer une SCI... Pour les femmes, le fait de bien connaître le langage de l'économie sera un vrai plus ; elles seront plus libres de leurs décisions et plus indépendantes. Mon ouvrage a pour but de permettre à chacun d'acquérir une maîtrise sur sa vie « côté finance », cet objectif étant encore plus crucial pour les femmes.

Quel rôle ont joué votre milieu social et votre éducation dans votre cheminement professionnel et personnel ?

Mon père était saint-cyrien et extrêmement classique par rapport au rôle de la femme et de l'homme. J'avais un frère qui avait 16 mois de plus que moi ; dès la 6^e, mon père avait décidé que nous passerions, l'un et l'autre, un bac scientifique. Il ne nous a pas laissé le choix. Heureusement, nous étions bons en maths. Mon père s'attendait

à ce que je fasse ensuite maths sup, mais je n'en avais pas du tout envie. Je souhaitais faire de l'économie et de la politique : j'ai opté pour Sciences-Po, contre son souhait. Après l'obtention de mon diplôme, comme je vous l'ai dit, je suis entrée chez les Républicains Indépendants, ce qui n'a pas plu à mon père qui était gaulliste.

À la même époque, je lui ai fait part de mon désir de travailler. Il a été très étonné ; venant de rencontrer mon mari, il voulait que j'arrange mon appartement et que je termine ma licence ! Mon père, qui était très fier que ses enfants soient bons élèves et fassent des maths, voulait soudainement que je devienne femme au foyer ! Mais n'oublions pas que nous étions dans les années 70 et que c'était alors très courant. En tout cas, je dois reconnaître que j'ai été incitée, enfant, à devenir ce que je suis grâce à un père qui ne jurait que par les mathématiques. Dans un milieu classique, j'aurais sans doute fait de la philo, car j'étais également bonne en français, et alors, adieu la finance et adieu ma carrière dans ce domaine !

Concernant mon tempérament, je dois reconnaître que j'ai toujours eu beaucoup de culot, malgré une éducation très classique. Les petites filles de ma génération apprenaient surtout à être polies, à dire merci, à ne rien demander. Moi, quand j'avais envie de quelque chose, je le demandais et j'étais à l'aise partout. Ce tempérament « fonceur » n'est donc pas lié à mon éducation... Mes parents m'ont également donné le goût de l'effort, ce qui est indispensable pour allier vie professionnelle et vie familiale (voire vie politique).

Vous avez su mener de front une carrière exemplaire et une vie familiale épanouie. Comment avez-vous fait ?

J'ai eu une vie familiale très épanouie, c'est vrai. J'ai rencontré mon mari fort jeune ; j'avais 19 ans. Je me suis mariée à 20 ans. Je me suis d'ailleurs sentie assez blessée quand mon père a dû donner son accord pour que je puisse me marier. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai choisi d'aller chez les Giscardiens : ils militaient pour la majorité à 18 ans. Je gagnais ma vie, mais je ne pouvais pas me marier sans le consentement de mon père !

J'ai eu mes filles à 22 ans et 24 ans. La plupart de mes amies, très féministes, ne comprenaient pas vraiment pourquoi j'avais des enfants. Je leur ai alors expliqué que j'étais très partante pour participer à l'évolution du statut de la femme, mais que je ne concevais pas ma vie sans enfant. En outre, l'avantage d'être mère jeune, c'est que l'on est rarement PDG à 22 ans. J'ai également eu beaucoup de chance, car mon mari a toujours partagé les tâches familiales ainsi que l'éducation des enfants, notamment leur éveil spirituel ; enfin, il m'a toujours soutenue dans mon parcours. Mes parents nous ont aussi beaucoup aidés, comme je vous l'ai déjà dit.

Agenda



CCI DES HAUTS-DE-SEINE

La responsabilité civile et pénale du dirigeant vis-à-vis de ses salariés

16 mars 2021

Webinaire

Renseignements : 08 20 01 21 12

www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92 2021-3993

CPME 85

Le télétravail à distance pour définir une nouvelle manière de mieux travailler ensemble demain

17 mars 2021

Webinaire

Renseignements : 02 51 62 63 12

accueil@cpme85.fr

www.cpme85.fr 2021-3994

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE, CERDACC

Risque et droit fiscal

26 mars 2021

Faculté des Sciences Économiques Sociales et Juridiques

Campus Fonderie – Salle des colloques

16, rue de la fonderie 68100 Mulhouse

cerdacc@uha.fr

www.cerdacc.uha.fr 2021-3982

CÉDANTS ET REPRENEURS D'AFFAIRES

Rendez-vous du Repreneuriat

29/31 mars 2021

Webinaire

rdvrepreneuriat.com

2021-3975

AFJE

Comment devenir directeur juridique ?

31 mars 2021

Webinaire

Renseignements : 01 42 61 53 59

formation@afje.org

www.afje.org/agenda/a-distance-a-distance-comment-devenir-directeur-juridique--2140

2021-3971

Interview

Nous avons récemment fêté les dix ans de la loi Copé-Zimmermann. Que pensez-vous de cette loi ? Ses objectifs ont-ils été atteints ?

J'ai suivi cette loi de très près : je pense que c'est une avancée formidable. S'il n'y avait pas eu cette loi, jamais il n'y aurait eu un nombre de femmes significatif dans les CA ou les conseils de surveillance.

En 2011, il y avait 20 % de femmes dans les CA, et, aujourd'hui, nous sommes champions du monde en ce qui concerne les entreprises du CAC 40 (avec un pourcentage de 45 %). Cependant, ce pourcentage baisse lorsque la taille des entreprises diminue. La loi a également permis de professionnaliser les conseils d'administration. Pour devenir administratrices, les femmes ont en effet suivi des formations ; certains hommes ont fait de même.

Quels sont les progrès qui peuvent encore être faits selon vous ?

Le seuil s'appliquait à l'origine aux entreprises de plus de 500 personnes ; maintenant, nous sommes passés à 250. Il faudrait sans doute aller plus loin. En outre, la loi Copé-Zimmermann ne cible que les CA et les conseils de surveillance, or il y a d'autres organes de gouvernance : les directoires, les Comex et les Codir. Il faut désormais descendre d'un cran, car il n'y a pas que dans les CA que des décisions importantes sont prises. Il reste que ni les Comex ni les Codir n'ont pas d'existence juridique légale, c'est donc un peu compliqué.

Bruno Le Maire travaille sur un projet de loi concernant la participation des femmes dans les Comex et les Codir. Si on parvient à de bons résultats dans ces organes de gouvernance, les femmes seront vraiment présentes aux postes de direction. À ce sujet, l'Association Femmes experts-comptables (AFEC) propose de lancer un « *Indice de parité dans les organes de gouvernance* ». C'est une très bonne initiative qui prévoit d'obtenir, de manière simple, les informations à partir d'une déclaration annuelle des entreprises. Il est important d'avoir des statistiques pour pouvoir suivre cette parité. Si l'indice est public et accessible, même s'il y a des résistances, les entreprises se plieront à cette exigence.

Je constate tout de même que les chefs d'entreprise sont de plus en plus prompts à mettre des femmes dans les instances de gouvernance ; ils ont compris que les femmes, qui ont des qualités complémentaires à celles des hommes, sont un gage de vitalité et d'efficacité.

Quelles sont justement ces qualités qui distinguent plus particulièrement les femmes ?

Je pense, en ce qui me concerne, que la maternité est une chance, et même un atout, pour les femmes. La maternité a, dans le mode de fonctionnement d'une femme, un impact important sur son efficacité. Car quand on a un travail et des enfants, on devient extrêmement adaptable. Vous sortez d'une réunion très importante, et là on vous appelle pour que vous

vous occupiez de votre enfant qui a 40° de fièvre. Vous passez en une demi-seconde du monde professionnel au monde familial. Cette agilité est une qualité que les hommes n'ont pas souvent.

Les femmes ont également le sens du concret qui est lié au fait que, depuis toujours, elles assument le quotidien, et que le quotidien n'attend pas ! Elles ont aussi, en règle générale, moins d'ego que les hommes. En tout cas, avec le télétravail et la visioconférence, c'est à mon avis plus facile aujourd'hui d'être mère et d'avoir une activité professionnelle. La maternité peut cependant être un frein à la rémunération, pour celles qui décident de ne pas travailler à temps plein.

D'une manière générale, j'ai pu constater que les femmes ont plus l'esprit d'analyse et les hommes plus l'esprit de synthèse. Ces derniers ont aussi davantage le goût du risque. L'égalité est tout à fait compatible avec les différences : évitons de les gommer. Aujourd'hui, de nombreux chefs d'entreprise comprennent que la mixité dans les organes de gouvernance est un pari gagnant-gagnant.

En-dehors de l'entreprise, dans quel domaine restet-il du chemin à faire ?

Il y a encore beaucoup à faire dans l'éducation des petites filles. Il faudrait leur apprendre à oser, à prendre la parole et à s'orienter vers les filières scientifiques. Il faut leur faire comprendre l'intérêt que présente une carrière scientifique, et ce d'autant plus que certains pensent qu'elles ont moins d'appétence pour les sciences que les garçons, ce dont je ne suis pas convaincue.

Par ailleurs, maîtriser le langage comptable permet de gagner instantanément en performance et, à terme, en indépendance. Je suis convaincue que cette matière devrait être enseignée dès le lycée.

Quels sont vos rêves et ambitions pour l'avenir ?

Je souhaite que mon livre connaisse un immense succès, car il répond à un réel besoin. Dire de manière simple des choses compliquées nécessite des heures de réflexion et c'est ce décryptage que je livre au lecteur. J'espère que je vais ainsi arriver à faire aimer la comptabilité : vaste défi !

Ce livre est aussi ma participation à l'émancipation des femmes. Je pense que c'est l'outil qui leur manque pour qu'elles soient à l'aise aussi bien dans leur vie quotidienne que dans le cadre de la loi Copé-Zimmermann et, d'une façon plus générale, dans leur vie professionnelle.

Plus personnellement, j'espère pouvoir aider mes petites-filles afin que, lorsqu'elles seront femmes, elles puissent mener une vie équilibrée alliant famille et profession. J'espère aussi qu'elles pourront vivre en accord avec ma définition de la liberté, c'est-à-dire qu'elles pourront choisir librement leurs contraintes.

Propos recueillis par Maria-Angélica Bailly

2021-6875

Bourg-la-Reine rend hommage aux femmes dans le sport

Hauts-de-seine (92)

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la ville de Bourg-la-Reine a souhaité rendre hommage aux femmes dans le sport. Au travers de l'exposition « *Le sport au féminin* » installée place de la gare, la ville dresse le portrait de quatre femmes sportives. Elle présente le parcours de Barbara, présidente de la section tennis de l'ASBR, d'Élodie, passionnée de football, de Pascale, présidente du Club de tir sportif, et d'Ysaora, escrimeuse en équipe de France. Cette exposition itinérante, qui raconte la place du sport dans leur vie personnelle et professionnelle, leurs motivations, mais aussi leurs encouragements adressés aux femmes pour les inciter à pratiquer un sport, sera présentée, dans les semaines à venir, dans d'autres quartiers de la ville.

2021-6916



À Montreuil, des distributeurs contre la précarité menstruelle

Seine-Saint-Denis (93)

Le dispositif qui sera mis en place à la rentrée prochaine dans les résidences universitaires des Crous et les services de santé universitaires fait des émules, et c'est une bonne nouvelle ! Montreuil (Seine-Saint-Denis) a ainsi décidé d'installer, le 8 mars, deux distributeurs de protections hygiéniques gratuites et à base de coton biologique, situés dans des lieux de passage stratégiques : le centre municipal de santé Savattero et le centre communal d'action sociale.

Le maire de la ville, Patrice Bessac, dresse en effet le constat que la précarité menstruelle a malheureusement augmenté avec la crise, comme il le précise à *L'Humanité*. « Lors des distributions alimentaires dans les antennes de quartier, beaucoup d'habitants nous ont demandé ces protections hygiéniques », rapporte-t-il également. L'élue souhaite donc généraliser ces équipements dans l'ensemble des structures municipales.

Prochaine étape : lancer un appel à l'État et à la région Île-de-France pour élargir le dispositif.

D'ici là, le maire de Montreuil est d'ores et déjà à l'initiative d'une tribune intitulée « Pour la gratuité des protections menstruelles pour toutes » qui regroupe divers élus de la gauche. « Face à la crise sociale, nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures », martèle-t-il.

2021-6917

Parcours Sine Qua Non : le 8 mars, courez et (re)découvrez des femmes qui ont marqué l'Histoire !

Paris (75)

L'association Sine Qua Non, qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles, promeut la mixité et soutient la conquête de l'espace public par les femmes à travers le sport, a lancé une série de « parcours » bien particuliers.

Sur des distances de 7 à 10 km, ces itinéraires vous font passer par des rues portant des noms de femmes, devant des bâtiments les mettant à l'honneur, ou encore devant des œuvres d'art réalisées par des artistes féminines.

Accessibles gratuitement sur l'application Runnin'City, les parcours imaginés par Sine Qua Non peuvent être accompagnés, pour ceux qui le souhaitent, d'un audioguide (disponible en sept langues) permettant de découvrir le parcours inspirant de ces femmes qui ont marqué notre histoire politique, culturelle, artistique, scientifique et sportive au travers de leurs réalisations et de leurs engagements.

Le premier parcours, accessible depuis le 8 mars, date symbolique de la Journée internationale des droits des femmes,



a eu lieu à Paris 13^e. Il constitue une boucle reliant notamment la passerelle Simone de Beauvoir, la piscine Joséphine Baker, ou encore le Comité National Olympique et Sportif Français, au sein duquel a été inaugurée le 8 mars, une statue en hommage à Alice Milliat, la première dirigeante du sport féminin en avant : la philosophe Simone Weil,

la mathématicienne et pionnière de la programmation informatique Ada Lovelace, la journaliste et militante du droit de vote des femmes et de la cause européenne, Louise Weiss et l'aviatrice Hélène Boucher, tombeuse de nombreux records. D'autres villes suivront tout au long de l'année, à l'instar de Pantin (93).

2021-6886

Brèves

GRAND PARIS

L'appel à candidature du Prix du cercle des femmes est ouvert !

Le cercle des femmes du Grand Paris de Paris Île-de-France Capitale Économique lance son appel à candidatures pour le Prix du cercle des femmes du Grand Paris. Il s'adresse à des fondatrices ou cofondatrices de projets ou entreprises à impact, en lien étroit avec les quartiers prioritaires de la ville. L'objectif est de récompenser des projets ou entreprises qui déploient des solutions s'inscrivant dans l'une des 4 catégories : habitat et environnement, mobilité, transport et aménagement, alimentaire et santé, travail et bien-être. Les quatre lauréates bénéficieront de quatre mois d'accompagnement au sein de l'incubateur Willa. Les candidatures sont à envoyer avant le 4 avril 2021.

DROIT

Violences conjugales : le barreau de Paris met en place des consultations juridiques

Depuis le 1^{er} mars, le barreau de Paris met en place une permanence de consultations gratuites, assurée par les avocats parisiens spécifiquement formés, dédiée aux victimes de violences au sein du couple, du lundi au vendredi de 14h à 17h. Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, cette permanence se tiendra par téléphone dans un premier temps : prise rendez-vous au 01 44 32 47 70.

SOCIÉTÉ

L'Ordre des avocats de Paris publie son Index Egapro

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose à toutes les entreprises d'au moins 50 salariés de calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1^{er} mars, permettant de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. L'Ordre des avocats de Paris vient donc de publier sa déclaration d'Index d'égalité professionnelle Egapro. En 2020, son score est de 94/100, c'est 1 point de moins qu'en 2019.

ENTREPRISE

Une proposition de loi veut imposer des quotas pour plus de femmes aux postes à hautes responsabilités

Lundi 8 mars, journée symbolique, le groupe LREM a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant notamment à instaurer des quotas afin de renforcer la présence des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises. Le texte dont il est question, porté par la députée Marie-Pierre Rixain, prévoit un plan progressif. Premièrement, les entreprises de plus de 1 000 salariés devront publier une « photographie genrée » des 10 % de postes à plus hautes responsabilités. Deuxième étape : en 2027, les quotas s'appliqueront avec 30 % de femmes imposées à ces postes. Enfin, ce seuil sera porté à 40 % en 2030. En cas de non-respect, l'amende appliquée correspondra à 1 % de la masse salariale.



PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95	
• Constitutions	15	20	20	22	24	25	26	
• Transformations	16			22			26	
• Modifications	16	20	21	22	24	25	26	
• Fusions							27	
• Dissolutions	17	20		23	24	25		
• Dissolutions / Clôtures								
• Clôtures de liquidation	18	20		23	24	26		
• Convocations aux assemblées	18							
• Locations gérances	18							
• Ventes de fonds	18			23	24	26	27	
• Cessions de droits							27	
• Avis relatifs aux personnes	19	20	21	23	25	26	27	
• Acceptation à concurrence de l'actif net	19							
• Avis administratif		20						
TARIFS H.T.								
• A la ligne :	5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	EUR	SAS	SARL	SCI	SAS	SNC	SC	SA
	124 €	141 €	147 €	189 €	197 €	219 €	221 €	395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 30 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 31 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 22 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de **la Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCC1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître LAIDET VIRGINIE, notaire au 7, rue Pérignon 75015 PARIS, le 02/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PCLB
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Objet social : Exercice de la profession de PHARMACIEN.
Siège social : 72, rue Claude Bernard, 75005 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : PAM Véronique demeurant 41, rue Gazan 75014 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
104214

Aux termes d'un ASSP en date du 04/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LEAP EXPANSION
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Acquisition, rénovation, construction, promotion, détention, prise de contrôle et exploitation de tous actifs immobiliers et conseil en immobilier.
Siège social : 50, rue Berthe, 75018 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Présidence : LEAP CONCEPT, SAS dont le siège social est sis 50, rue Berthe 75018 PARIS, 853 323 053 RCS Paris.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
104221



Aux termes d'un ASSP en date du 17/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VIVEMENT SAMEDI
Forme : SCI.
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que de tous biens mobiliers, en vue de faciliter la gestion de ces biens et leur transmission afin d'éviter qu'ils ne soient livrés aux aléas de l'indivision du patrimoine immobilier familial des associés.
Siège social : 117, rue des Pyrénées, 75020 PARIS.
Capital : 1 000 €.
Gérance : DUCOS Matthieu demeurant 117 rue des Pyrénées 75020 PARIS.
Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de PARIS.
104130

Suivant acte reçu par M^e ATTIA, à PARIS (75009), 27, rue d'Athènes, le 5 mars 2021 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QUATRE PETITS POINTS
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Siège social : 57, rue de Vouillé, 75015 PARIS.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Objet social : Acquisition/vente de biens et droits immobiliers et fonds de commerce, participation au capital de toute société ayant pour objet l'acquisition/vente de biens et droits immobiliers et fonds de commerce, administration et gérance, acquisition/exploitation/ vente/échange/ location de tous terrains et immeubles urbains ou ruraux bâtis ou non bâtis.
Gérance : Monsieur Jérôme GUILLOCHON demeurant à PARIS (75015) 57, rue de Vouillé.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
104127

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RED DUST Productions
Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 11, rue Mansart 75009 PARIS.
Objet : L'acquisition, la souscription, la détention et la cession, sous toute forme directe ou indirecte, de toutes actions et parts sociales et toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, l'étude et la réalisation de tous projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier, la production audiovisuelle, l'édition, la diffusion de toute œuvre se rapportant à l'image, au son, et à la pensée sur tout support connu ou inconnu à ce jour, et plus généralement de tout produit culturel, artistique et de loisir, sur tout support et ses dérivés.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Président de SAS : M. CHELLI Claude, demeurant 11, rue Mansart 75009 PARIS. La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.
104206

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 22 février 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHIADMI DISTRI
Capital social : 7 500 Euros.
Siège social : 38, rue Ménilmontant – 75020 PARIS.
Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérance : Monsieur Yassin DAROUANE, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500), 294, avenue Napoléon Bonaparte, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
104178



Avis est donné de la constitution d'une société, suivant acte SSP en date à Paris du 05/03/2021, qui présente les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : MNT (NOM COMMERCIAL : MNT INTERNATIONAL TRADE)
Siège social : 99-103, rue de Sèvres 75006 PARIS.
Objet social : L'achat, la location, la vente, l'import et l'export de tous produits non réglementés ainsi que les activités de transport et de logistique, d'entreposage de toutes marchandises, la gestion de stocks, distribution physique, préparation de commandes, manutention, et généralement toutes prestations de service de plate-forme de logistique.
Capital : 4 000 €.
Présidence : Madame Yudi CUI, demeurant 4 Via Angelo Feriani – 36047 MONTÉGALDA (ITALIE).
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Les actionnaires sont convoqués aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : Libre.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.
104149

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/03/2021, a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EVEREST INVEST
Forme : SARL.
Objet : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de stratégie, de services, de finance, et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic...
Siège social : 46, rue Albert Thomas, 75010 Paris.
Capital : 250 Euros.
Durée : 99 années.
Gérant : Monsieur Gary MARTINS demeurant 46, rue Albert Thomas 75010 Paris.
La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
104230

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 26/02/2021, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MONUMENTAL FX

Siège social : 54, rue Trousseau - 75011 PARIS.

Objet social : Toutes activités concernant les opérations de pré et post-production audiovisuelle (publicité, vidéomusique, fictions et documentaires) ; Toutes activités ayant un rapport direct ou indirect avec l'audiovisuel ; La production, la réalisation, l'exploitation la distribution de tous produits audiovisuels et cinématographiques ainsi que tous programmes de télévision ; Toutes activités de conseils et notamment conseil en innovation et en communication ; L'évènementiel ; les relations publiques.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital social : 10 000 Euros.

Gérance : M. Valentin PETIT 4, avenue Parmentier - 75011 PARIS et M. Germain ROBIN, 54, rue Trousseau - 75011 PARIS.

Pour avis. La Gérance.

104197



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 4 mars 2021 à Paris (75), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

D-BLUE CONSEIL

Siège social : 10 Cité Condorcet, à Paris (75009).

Objet : d'une manière générale, toutes activités de prestations de services et conseils notamment en matière de digitalisation et d'optimisation des organisations au profit de clients sociétés privées ou publiques ; toutes prestations de services et de conseils notamment en matière commerciale, technique, technologique, informatique, administrative, financière, ou de gestion au profit de clients sociétés privées ou publiques ; toute conception, élaboration, opération de formation pour ses clients ; tout développement de logiciel afin d'optimiser et évaluer les données digitales et le commercialiser.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 €.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Madame Eva MOMPIED, demeurant 10 Cité Condorcet, à Paris (75009).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis.

104170

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/11/2020, avis de constitution de :

Dénomination sociale : VIOLETTA

Forme : SARL.

Capital : 100 Euros.

Siège Social : 16, rue Paul Bert – 75011 PARIS.

Objet : L'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'action sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes actions, parts ou titres cotés ou non cotés, valeurs mobilières, obligations dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, civiles,

financières, agricoles, immobilières ou autres se rapportant et contribuant à la réalisation de cet objet, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Gérance : Nicolas CONTASSOT demeurant 16, rue Paul Bert – 75011 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

104118

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MEAN STREET PRODUCTIONS

Forme : SAS.

Objet : Café – Bar – Restaurant – Location de salle – Salon de thé – Karaoké, sous toutes ses formes.

Siège social : 62, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Julien LECA demeurant 3, rue du Ratraït – 92150 SURESNES.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

104219

TRANSFORMATIONS

LA MESURE TRAITEUR

SARL au capital de 2 000 Euros

Siège social : 75011 PARIS

136, avenue Parmentier

847 805 108 R.C.S. PARIS

Selon AGE du 01/10/2019, il a été décidé à compter du 01/10/2019 de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts à compter du 01/10/2019. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ; de nommer en qualité de Présidente Madame Jennifer TAIEB ancienne gérante.

Cession des actions : Soumis à agrément.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal RCS PARIS.

104140

HERMIVAL

Société Civile

au capital de 1 199 930 Euros

Siège social : 75006 PARIS

64, rue d'Assas

880 146 931 R.C.S. PARIS

Les associés ont, par AG du 31/12/2020 : - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée et d'adopter les statuts sous sa nouvelle forme.

Monsieur Christophe Gautié, Gérant, a cessé d'exercer ses fonctions à compter du même jour.

Président : Christophe Gautié demeurant 64 rue d'Assas – 75006 Paris.

La dénomination sociale, le siège social et la durée n'ont pas été modifiés.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque

action donne droit à une voix. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.

- décidé d'étendre l'objet social et d'insérer deux tirets « ... - les activités de conseil en management, stratégie, organisation, développement, ressources humaines ; - l'apport d'affaires... ».

- décidé et constaté l'augmentation de capital d'un montant de 248.660 euros, portant ainsi le capital social de 1.199.930 euros à 1.448.590 euros. Le capital social est désormais de 1.448.590 euros, divisé en 144.859 actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

104246

MODIFICATIONS

PHILMA

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 75008 PARIS

2, rue Lord Byron

383 840 899 R.C.S. PARIS

L'AGE du 01/02/21 a pris acte du décès de M. Philippe DOUSSINEAU et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Marie-Claude DOUSSINEAU, demeurant 47, avenue de la Résistance 93340 LE RAINCY, pour une durée illimitée rétroactivement au 15/10/20.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

104177

SCI GIOVAPAR

SCI au capital de 1 524,49 Euros

Siège social : 75008 PARIS

48, rue de Bassano

315 130 484 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 04/10/2019, il a été pris acte de la fin du mandat de Mme Jacqueline TAORMINA de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104131

PSKOV

Société Civile Immobilière

au capital de 75 Euros

Siège social : 75116 PARIS

60, rue Pergolèse

450 558 382 R.C.S. PARIS

En date du 11/02/2021, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social, à effet du même jour, du 60, rue Pergolèse - 75116 PARIS au 17, rue Duret - 75016 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

104160

GROUPEMENT FORESTIER

SYLV'R DOUGLAS

Groupement Forestier

au capital de 618 450 Euros

Siège social : 75009 PARIS

46, rue Pierre Fontaine

750 051 013 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/07/2020 par Maître EMMANUELLE TE RIETMOLEN, Notaire à PARIS (75008), 3, rue Montalivet, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 559 170 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104168

NEW DEVELOPMENT

SARL au capital de 8 000 Euros

Siège social : 75002 PARIS

15, rue Tiquetonne

490 813 433 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGOE du 01/02/2020, il a été pris acte, à compter de ce même jour, de la démission de Monsieur Sinhpraseuth MAOKHAMPHIOU de son poste de Co-gérant de la société.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

104112

LES QUATRE PERROQUETS

SCI au capital de 432 192,96 Euros

Siège social : 75006 PARIS

4 ter, rue du Cherche-Midi

403 414 212 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/01/2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérants M. et Mme Antoine et Catherine GUYOT D'ASNIERES DE SALINS demeurant tous deux 4 ter, rue du Cherche-Midi 75006 PARIS, en remplacement de M. Edouard GUYOT D'ASNIERES DE SALINS et de Mme Jacqueline SAVY, à compter du 28/01/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104115

COUP DE POUCE

DE PETIT POUJET

SAS au capital de 1 467 485,60 Euros

Siège social : 75013 PARIS

19, rue Berber de Mets

494 527 989 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27/06/2019, il a été constaté la fin des mandats de M. Didier LOUBIERE et de M. Stéphane RYST, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104114

HANNAH PRODUCTIONS

SARL au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 75016 PARIS

26, rue George Sand

391 456 126 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/01/2021, il a été décidé de procéder à une extension de l'objet social comme suit : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous droits et biens immobiliers, la détention, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, et la location par tous moyens directs ou indirects de tous droits et biens immobiliers.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104167

PLASSERAUD IP

Société Civile

au capital de 800 900 Euros

Siège social : 75009 PARIS

66, rue de la Chaussée d'Antin

784 404 246 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 15/05/2020, il a été décidé de pas renouveler le mandat de M. Stéphane LE HUIDOUX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104138

WELLDONE

SARL au capital de 40 920 Euros
Siège social : 75006 PARIS
12, rue Littré
SIREN 451 273 411 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/02/2021, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société à savoir :

La transaction sur immeubles et fonds de commerce, la gestion immobilière

La fourniture de l'organisation de prestations de services à la personne en entreprise ou à domicile : courses, ménage, repassage, bricolage, jardinage, gardiennage, garde d'enfant, soutien scolaire, réservation de places de spectacles ou restaurants etc...

D'une manière générale, mandater des entreprises partenaires pour accomplir des tâches commandées dans un cadre légal et moral par les clients.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Pour l'objet social qui correspond à l'activité réelle de la société soit :

Toutes prestations hôtelières et toutes prestations de service personnalisés telles que la conciergerie pour mise en location saisonnière ou pour de la longue durée sous toutes ses formes de résidences, hôtels, locaux vides ou meublés ;

La fourniture de l'organisation de prestations de services à la personne en entreprise ou à domicile : courses, ménage, repassage, bricolage, jardinage, gardiennage, garde d'enfant, soutien scolaire, réservation de places de spectacles ou restaurants etc...

Toutes activités d'organisation et d'animation des séjours, des loisirs et des vacances ;

D'une manière générale, mandater des entreprises partenaires pour accomplir des tâches commandées dans un cadre légal et moral par les clients.

L'acquisition, la détention, l'administration, la rénovation de tous biens immobiliers ainsi que la création ou l'acquisition et l'exploitation de tout fonds de commerce en rapport avec cette activité ; Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit seul soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance de société en participation ou de prise ou de mise en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à toute autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

L'article n°2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis et mention.

104137

COMFORT TRANSFER A PARIS

Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
11, rue de Javel
808 592 869 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 06/01/2021 :

L'objet social a été modifié à compter du 06/01/2021 et sera désormais :

- L'exploitation de voitures de transport avec chauffeur,
- La location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers.

L'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

Pour avis, Le Gérant.

104119

Total Direct Energie

SA au capital de 5 164 558,70 Euros
Siège social : 75015 PARIS
2 bis, rue Louis Armand
442 395 448 R.C.S. PARIS

Aux termes du PV du Conseil d'administration du 26 février 2021, il a été pris acte de :

- La nomination de Monsieur Stéphane MICHEL, demeurant 18, rue Théodule Ribot - 75017 Paris, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe SAUQUET ;

- La nomination de Monsieur Stéphane MICHEL, demeurant 18, rue Théodule Ribot 75017 Paris, en qualité de Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Philippe SAUQUET.

Mention au RCS de PARIS.

104211

ARIE CAPITAL E-MONEY SOLUTIONS ("ACES")

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
33, avenue Victor Hugo
890 705 510 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 01/03/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Yaron ERNST demeurant 3, rue Treillard 75008 PARIS en remplacement de M. David FOSKETT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104225

BONNE PIOCHE STORY

SARL au capital de 4 200 Euros
Siège social : 75011 PARIS
188, rue de la Roquette
513 419 606 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 1^{er}/03/2021, le capital social de la société a été augmenté pour être porté de 4.200 Euros à 80.000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

104165

MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS

SA au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
5, rue de Castiglione
326 995 180 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25/09/2020, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes suppléant de la société ABPR et de M. Romuald COLAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104172

MK DIRECT HOLDING

SAS au capital de 45 260 172 Euros
Siège social : 75016 PARIS
64, rue du Ranelagh
817 500 945 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 04/01/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : ROSA Holding.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104148

MG PARTICIPATIONS

SAS au capital de 1 926 959 Euros
Siège social : 75008 PARIS
40, avenue George V
501 218 408 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 12/03/2020, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1 770 419 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104161

ILOS

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75013 PARIS
19, rue de la Butte aux Cailles
398 915 736 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 22/01/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. Romain REGLADE demeurant 19, rue de la Butte Aux Cailles 75013 PARIS, en remplacement de Mme Irma OROZCO SANTOYO.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104176

HOLDING GENESIS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, avenue de Messine
853 247 518 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 16/01/2020, il a été pris acte de la démission de M. Arnaud BIED de ses fonctions de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104238

OAK BRANCH

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
13, rue de Marivaux
804 634 400 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/07/2020, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104242

RÉSEAU D'IMAGERIE PARISIEN

R.I.P.

SARL au capital de 547 697,36 Euros
Siège social : 75014 PARIS
2, Villa Cœur de Vey
417 816 162 R.C.S. PARIS

L'AGM en date 01/03/21 a pris acte de la démission de leurs fonctions de cogérants, à compter du 01/03/21, de Mme Amélie LESAVRE et de M. Johann HAYOUN.

104209

LOUIS2

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
55, rue Dulong
810 788 240 R.C.S. PARIS

Par décision du 03/03/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 55, rue Dulong - 75007 PARIS au 110, rue Pierre Demours - 75017 PARIS à compter du 1er mars 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

104166

COMUTO

SA au capital de 145 032,473 Euros
Siège social : 75011 PARIS
84, avenue de la République
491 904 546 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un Conseil d'Administration du 17/09/20, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 145 113,925 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

104248

SHANY

SCI au capital de 300 Euros
Siège social : 75010 PARIS
28, rue Beaurepaire
500 942 545 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 22/02/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante, Mme Aurélie BEN SHLUSH née SEROUSSI, demeurant 28, rue Beaurepaire, 75010 PARIS, en remplacement de M. Sharon BEN SHLUSH dont le mandat a pris fin le 26/08/2018.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

104253

DISSOLUTIONS

SOCIETE CIVILE DU HAMEAU

SAINT AMBROISE

Société civile en liquidation au capital de 490 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
23, boulevard Jules Sandeau
428 838 973 R.C.S. PARIS

Le 31 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

M. Jean-Yves VOISIN, demeurant 23, boulevard Jules Sandeau 75016 Paris.

- fixé le siège de la liquidation au 23, boulevard Jules Sandeau 75016 Paris, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

104220



**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI TANGAROA

Société Civile Immobilière en dissolution
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
101, rue de Sèvres
480 145 051 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 il résulte que l'assemblée générale décide de la clôture définitive de la liquidation de la société et de la fin des fonctions du liquidateur à compter de ce jour.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

104109

**SCI SAINT JACQUES
PLATANES**

SCI en liquidation
au capital de 345 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
63, rue de la Glacière
494 193 139 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Didier SENANEDJ, notaire au 4, avenue Hoche 75008 PARIS, le 24/02/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

104223

AVE

EURL en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
48, rue Notre Dame de Lorette
842 116 238 R.C.S. PARIS

Par décisions du 26/02/2021, l'AGE a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Fanny CARLIER, demeurant 56, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS, et l'a déchargé de son mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020.

Radiation au RCS de PARIS.

104231

Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :

le **mercredi** et le **samedi**

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

R-co WM RDT - DBI

Société d'investissement à capital variable (Sicav) publique de droit belge. Organisme de placement collectif qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Société Anonyme
Rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de R-co WM RDT - DBI, Organisme de placement collectif belge qui répond aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE, qui se tiendra le **vendredi 26 mars 2021 à 15 heures** au siège social de la sicav, rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

2. Lecture du rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition du Conseil d'Administration : L'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

4. Affectation des résultats.

Proposition du Conseil d'Administration : L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration de l'affectation des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition du Conseil d'Administration : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020. Quitus sera également donné à Monsieur Marc ROMANO pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'à la date de sa démission.

6. Réélection des administrateurs.

Proposition du Conseil d'Administration: L'Assemblée décide de réélire Messieurs Matthieu PAQUIER, Jean-François PIRAUD et Marco RAINALDI jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

7. Démission et nomination d'administrateurs.

Proposition du Conseil d'Administration: L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pierre LECCE comme administrateur par voie de cooptation en remplacement de Monsieur Marc ROMANO qui a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 5 mars 2020. L'Assemblée nomme Monsieur Pierre LECCE jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Francis HEYMANS de son mandat d'administrateur le 4 décembre 2020 avec effet au 28 février 2021. L'Assemblée décide de nommer en remplacement de celui-ci Monsieur Jean VAN CALOEN en tant qu'administrateur de la sicav jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022, sous réserve de la validation de cette nomination par la FSMA.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles sont votées par la majorité des Actionnaires présents ou représentés. Lorsque les actions sont de valeur égale, toute action entière donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

En raison de la pandémie actuelle de COVID 19 et de la nécessité d'éviter les réunions physiques, les assemblées générales statutaires se tiendront exceptionnellement par le biais de la représentation des actionnaires par vote par procuration uniquement.

Le rapport annuel, le document d'information ainsi que les statuts sont disponibles gratuitement auprès du service financier: Banque Degroof Petercam S.A., rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

104132

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 22 février 2021,

la Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488,

a confié en location-gérance, à la Société **CHIADMI DISTRI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75020), 38, rue Ménilmontant, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce d'**alimentation générale** du type supermarché sis et exploité à PARIS (75020), 38, rue Ménilmontant, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 15 mars 2021 pour se terminer le 14 mars 2022, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

104179

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/02/2021 enregistré le 2 mars 2021 auprès du SIE de PARIS St-HYACINTHE, Dossier 2021 00010898, référence 7544P61 2021 A 03154, La société **MAD'S**, SAS au capital de 50 000 Euros dont le siège social est situé 8, rue Godot de Mauroy 75009 PARIS- 803 699 784 RCS PARIS, a cédé à la société **LE BECKETT**, SARL au capital de 2 000 Euros dont le siège social est situé 26, rue des Fossés Saint Bernard 75005 PARIS, société en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, Le fonds de commerce de **café restaurant** sis et exploité au 8, rue Godot de Mauroy 75009 PARIS sous l'enseigne « **BECKETT** ». La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix de 100 000 Euros s'appliquant aux actifs incorporels pour 95 000 Euros, aux actifs corporels pour 5 000 Euros dont matériels pour 5 000 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} juin 2021. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité, la correspondance et le renvoi des pièces au fonds cédé.

104224

Le JSS est à votre disposition
du **lundi au vendredi**

de **09h00 à 12h30**
et de **14h00 à 18h00**

Suivant acte SSP du 14/01/2021 enregistré le 28/01/2021 au SDE Paris St Lazare, Dossier 2021 00011073, Référence 7564P61 2021 A 02032,

"**SILA**", SARL au capital de 7 622,45 €, PARIS (75018) 98, avenue de Saint-Ouen, 424 495 851 RCS PARIS,

a cédé à

"**ANES BAZAR**", SARL au capital de 7 600 €, PARIS (75018) 98, avenue de Saint-Ouen, 891 811 903 RCS PARIS,

un fonds de commerce d'**achat vente** au détail, en gros et demi-gros de tous articles et accessoires se rapportant aux activités maroquinerie, quincaillerie, articles de maison, gadgets, appareils et jouets électriques, cadeaux et fantaisie, mercerie, droguerie, bonneterie, prêt-à-porter, textile, tous produits non soumis à réglementation import-export sis et exploité à PARIS (75018) 98, avenue de Saint-Ouen comprenant tous les éléments en dépendant moyennant le prix de 150 000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 14/01/2021.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante, Cabinet de Maître Suleyman ARSLAN, sis à PARIS (75010) 10, boulevard de Strasbourg pour la validité et la correspondance.

104110

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 01/03/2021 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST SULPICE le 03/03/2021, Dossier 2021 00012196, référence 7584P61 2021 A 01147,

Madame Eliane CHHEAN, née LONG, et Monsieur Gildas CHHEAN, son époux, représenté par son épouse en vertu d'une procuration du 12/02/2021, demeurant ensemble 142, boulevard Masséna - 75013 PARIS

ont cédé à Monsieur Stéphane HAN, demeurant 47, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS,

le fonds de commerce de « **DEBIT DE TABAC - TABLETTERIE - PRESSE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS** » connu sous l'enseigne « **LE FLASH** » qu'il exploite 38, rue Paul Barruel - 75015 PARIS et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 382 970 515, moyennant le prix de 270 000 €.

Entrée en jouissance : 01/03/2021.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, située 18, rue de Marignan - 75008 PARIS.

104245

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**

**FUSION
ACQUISITION**



**LOCATION
VENTE**



AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 avril 2015,

Madame Andrée Ginette PECHAIRE, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 20^{ème} arrondissement (75020) 6 bis, rue Léon Frapié.

Née à PARIS 20^{ème} arrondissement (75020), le 22 mars 1928.
Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011) (FRANCE), le 29 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène ROUAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEVY, notaire », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (16^{ème}), 77, avenue Raymond Poincaré, le 28 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thomas LEVY, notaire à PARIS 75016, référence CRPCEN : 75216, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

104194

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Consécutivement au décès de Monsieur Pierre-Henri, Fernand TROLLER, en son vivant retraité, ayant sa résidence habituelle à PARIS (75006) 3, rue Jean Bart et domicilié à RAYONG (THAÏLANDE), 229/159 Moo 6, sous-district de Kram, district de Klaeng, décédé à CHONBURI (THAÏLANDE), le 28 octobre 2020.

Les trois écrits qu'il avait établis à PARIS sans préciser la date et aux termes desquels il désignait comme légataire universelle de sa succession son amie Madame Siriporn LAPSOMBOONANON, autorisée à utiliser le nom BOESCHE, ont fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoit DELESALLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Benoit DELESALLE, Isabelle ARSEGUEL-MEUNIER, Lionel GALLIEZ, Thierry DELESALLE, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à PARIS (1^{er}) 26, avenue de l'Opéra, CRPCEN 75022, le 8 mars 2021. Une partie des héritiers ab intestat en application des règles de dévolution successorale française sont intervenues à l'acte pour confirmer la validité du legs universel et constater que le légataire universelle remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Benoit DELESALLE, notaire à PARIS 1^{er} arrondissement, 26, avenue de l'Opéra, CRPCEN 75022, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-

verbal d'ouverture et de description de testament et de la copie authentique de l'acte de notoriété.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

104199

RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte authentique reçu le 03/03/2021, par Maître BENAND Nadia, notaire à PARIS (75008) 140, boulevard Haussmann, n° CRPCEN (75065) Monsieur Jean-Marc François Nicolas GALLOT et Madame Valérie Marguerite Marie Gabrielle WASTIN, épouse GALLOT, demeurant ensemble 48, rue du Docteur Blanche 75016 PARIS, mariés par devant l'officier d'état civil de MEUDON (92190) le 03/06/1989 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Louis THEZE, notaire à PARIS, le 16 mai 1989, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître BENAND Nadia susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.

104096

Suivant acte reçu par Maître Olivier CLERMONT, Notaire à PARIS (3^{ème}), 65, rue de Turbigo, le 5 mars 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial de Madame Soizick Marie Simone BERTHELOT et de Madame Dominique Marie Claire FUSCO, demeurant ensemble à PARIS (75004), 12, quai Henri IV.

Mariées à la mairie de PARIS (75004), le 10 septembre 2016 sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant acte reçu par Maître CLERMONT, notaire à PARIS, le 26 juillet 2016.

Audit acte, les épouses usant de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, avec apport de leurs biens à cette communauté, à l'exception d'un immeuble expressément exclu de cette dernière. À ce régime, est adjoindue une clause d'attribution à options au choix exclusif du conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

104108

Par acte authentique reçu le 05/03/2021, par Maître Benoit FARRANDO Notaire associé à PARIS (75008), 34-36, rue de Constantinople, CRPCEN 75104, M. Arnaud Marie Dominique Bernard CHASSAING MANDÉGOU de BORREDON et Mme Evelyne Béatrice PAUL-DAUPHIN, demeurant ensemble à PARIS (75015), 106, avenue de Suffren, mariés à la mairie de PARIS (75007), le 06/05/1974, sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître VOITEY Gérard, Notaire à PARIS, le 24/04/1974, ont déclaré aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une société d'acquêts avec clause d'attribution intégrale en cas de décès au conjoint survivant. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître FARRANDO susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.

104135

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien REGENT, notaire associé à PARIS (75002) 20 rue Saint-Fiacre, le 08/03/2021, Monsieur Florian André BOURGUET, marchand d'art, et Madame Anne-Lise Michèle Véronique PELTIER, inspectrice des Finances Publiques, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75017) 32, rue Mstislav Rostropovitch Appt 62. Monsieur est né à LES LILAS (93260) le 23 juin 1979. Madame est née à BESANÇON (25000) le 24 avril 1981. Mariés à la mairie de PARIS (75018) le 29 novembre 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les époux ont adopté le régime de la séparation des biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Sébastien REGENT, Notaire associé à PARIS (75002), 20, rue Saint Fiacre.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

104144

Suivant acte reçu par Maître Victoire DESCHÉPPER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral, à Responsabilité Limitée « ETOILE NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 17^e, 3, rue Anatole de la Forge, le 4 mars 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté universelle par : Monsieur Gérard Frédéric GORCE, Retraité, et Madame Marie-Laure Suzanne Yolande FOSSET, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 20^e arrondissement (75020), 91, rue Saint Fargeau.

Nés, savoir :

- Monsieur, à TOULON (83000), le 19 août 1947.

- Madame, à BERNAY (27300), le 21 avril 1952.

Mariés tous deux en premières noces à la mairie de SAINT-MARTIN-DU-TILLEUL (27300), le 8 juin 1985, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Yves MEYA, notaire à MARINGUES (63350), le 15 mai 1985.

Il a été stipulé qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un des époux et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté, sans exception, appartiendront pour la pleine propriété au survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente Insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

104195

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Il a été reçu par le greffe du tribunal judiciaire de Paris, le 23 février 2021, l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :

Monsieur Alain REYNAUD-FOURTON, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) 19, boulevard Berthier.

Né à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014), le 25 octobre 1931.

Divorcé en première noces de Madame Marie-Françoise Suzanne LOTA, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de PARIS le 15 novembre 1972, et non remarié.

Divorcé en deuxième noces de Madame Janine Simone Gabrielle BAUS, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de TOULON le 8 septembre 1995, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CLICHY (92110) (FRANCE), le 11 janvier 2014.

Par : 1) Monsieur Christian REYNAUD-FOURTON, époux de Madame Céline Lydie Nicole MICOUIN, demeurant à PARIS 6^{ème} arrondissement (75006) 18, rue de Condé.

Né à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009) le 5 novembre 1958.

2) Monsieur Eric REYNAUD-FOURTON, demeurant à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) 149, rue de Saussure.

Né à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 20 août 1963.

Célibataire.

3) Madame Nathalie REYNAUD-FOURTON, demeurant à SARRIANS (84260) 56, chemin des Prés.

Née à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 26 juillet 1962.

Célibataire.

4) Monsieur Cyril REYNAUD-FOURTON, demeurant à NICE (06200) 97, avenue Saint Augustin.

Né à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) le 3 juin 1964.

Divorcé de Madame Nathalie Geneviève Marie FAUST suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de GRASSE le 8 avril 2009, et non remarié.

Cette acceptation a été publiée au BODACC.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial de Maître Jean-François DUMETZ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Office notarial de la Madeleine - PARIS », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8^{ème}, 3, place de la Madeleine, où domicile a été élu à cet effet.

104150

Retrouvez dès
maintenant votre
Journal en ligne sur



www.jss.fr

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :



formalites@jss.fr

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître RAVEL D'ESCLAPON, notaire au 22 bis, avenue de Suffren 75015 PARIS, le 05/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

FAMILLE AUBIN-LEGAY

Forme: Société civile immobilière

Objet social : La détention, l'exploitation, la gestion, l'administration, la mutation, la démolition, la construction, la rénovation, la conservation portant sur tout droit, sur un ou des immeubles ou fractions d'immeubles, bâtis ou non bâtis, mais encore de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles.

Siège social : 15, rue Grange Dame Rose, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Capital : 1 049 188 €.

Gérance : AUBIN Roxanne demeurant 86B av de la République 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Cession d'actions : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

104157

Aux termes d'un ASSP en date du 02/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

EX07 ELECTRONIC

Forme: Société par actions simplifiée

Objet social : L'étude et la réalisation de tous procédés de fabrication électronique et mécanique.

Siège social : 2, avenue Le Verrier - ZA des Bruyères, 78190 TRAPPES.

Capital : 70 000 €.

Présidence : la société EX07 PARTICIPATIONS, SAS au capital de 50 000 €, 2, avenue Le Verrier - Zone Artisanale des Bruyères, 78190 TRAPPES immatriculée sous le n° 848 559 704 RCS VERSAILLES

Cession des parts : Clauses d'agrément et de préemption

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire (un autre associé ou un tiers). Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

104162

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître DJIANE FRANCK, notaire au 19 ter, quai de l'Arquebuse 78250 MEULAN-EN-YVELINES, le 04/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MYRTILLE

Forme: Société civile

Objet social : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des

coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Siège social : 3, rue des Grands Jardins, 78410 BOUAFLE.

Capital : 202 €.

Gérance : M. MAZERES Jean et Mme PAVY épouse MAZERES Odile demeurant ensemble au 3, rue des Grands Jardins 78410 BOUAFLE

Cession d'actions : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

104193

MODIFICATIONS

THELIACONSULT

SAS au capital de 1 500,00 Euros

Siège social :

78150 LE CHESNAY-ROQUENCOURT
24, rue Jean Duplessis Le Chesnay
809 973 639 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 01/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 9 rue des Condaminés 78000 VERSAILLES et ce, à compter du 01/12/2020. L'art. des statuts a été modifié en conséquence.

104113

FINANCIERE LILY 2

SAS au capital de 31 416 019 Euros

Siège social : 78990 ELANCOURT

12, avenue Gay Lussac
ZAC Clé Saint Pierre
832 043 111 R.C.S. VERSAILLES

Par décision en date du 05/03/2021, le Président, sur délégation de la collectivité des associés en date du 14/05/2020, a procédé à une réduction du capital d'une somme de 123 257 Euros, pour le porter à 31 416 019 Euros. Le capital social est ainsi modifié. Ancienne mention : 31 539 276 Euros. Nouvelle mention : 31 416 019 Euros.

104163

CAPYMAGE

SC au capital de 228 673,53 Euros

Siège social : 78110 LE VESINET

9B, rue Horace Vernet
392 270 880 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître DEVINGT BENOIT, notaire au 62, boulevard Garibaldi 75015 PARIS, le 13/01/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Mme DEZAUX Caroline demeurant 13, avenue Jean Monnet 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX en remplacement de Mme Martine LALLEMANT

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

104207

GAZABLOC

SARL au capital de 152 449,02 Euros

Siège social : 78220 VIROFLAY

45, avenue du Général Leclerc
722 024 536 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25 octobre 2019, dont le procès-verbal a été enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement d'ETAMPES le 8 novembre 2019 ; la société a prorogé sa durée d'existence, initialement jusqu'au 23 avril 2022, pour la porter jusqu'au 23 avril 2072.

104216

ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL

LA FERTÉ CONSEIL

SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 78460 CHOISEL

42, route de la Grange aux Moines
883 549 271 R.C.S. VERSAILLES

Les associés ont décidé de nommer le 30.01.2021 comme Directeur Général Valérie DEGRUSON, demeurant 42 route de la Grange aux Moines 78460 CHOISEL et de modifier la dénomination sociale qui devient « YPSILOS », à compter du même jour.

104105

DISSOLUTIONS

GREENFIELD STRADDLE

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social : 78510 TRIEL-SUR-SEINE

151, route de l'Hautail
832 322 499 R.C.S. VERSAILLES

Le 31/12/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe VALLET, demeurant 151, route de l'Hautail - TRIEL-SUR-SEINE. Le siège de la liquidation est fixé au 151, route de l'Hautail - 78510 TRIEL-SUR-SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Versailles.

104235

CLÔTURES DE LIQUIDATION

GREENFIELD STRADDLE

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social : 78510 TRIEL-SUR-SEINE

151, route de l'Hautail
832 322 499 R.C.S. VERSAILLES

Le 31/12/2020, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe VALLET, demeurant 151, route de l'Hautail - 78510 TRIEL-SUR-SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de Versailles, duquel la Société sera radiée.

104236

AVIS ADMINISTRATIF

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DES YVELINES
AVIS DE LA CDAC
(*extrait*)
Commune de Plaisir

Réunie le 4 mars 2021, la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale sollicitée le 29 décembre 2020 auprès de la Préfecture des Yvelines par la SCI Plaisir dont le siège est situé 425, rue Henri Barbusse 78370 à Plaisir.

Le projet, porté par la SCI Plaisir, concerne la création d'un point de retrait automatisé de deux pistes, d'une surface de 260 m² pour le magasin IKEA situé sur la commune de Plaisir.

104171

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL



SELARL MANTES EN YVELINES
NOTAIRES

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Anne-Sophie GOUX, notaire à MANTES-LA-JOLIE, le 2 mars 2021,

Monsieur Pierre Jean Charles Raymond VITARD, retraité, et Madame Marie-Christine Yvonne FERRARI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY-SAINT-PERE (78440) 32, rue de la Grande Vallée.

Monsieur est né à MANTES LA JOLIE (78200) le 17 mai 1951,

Madame est née à BATNA (ALGERIE) le 1^{er} octobre 1953.

Mariés à la mairie de MANTES-LA-JOLIE (78200) le 12 juin 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour le régime de la communauté universelle avec adjonction d'une clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant et suppression du compte des récompenses.

En application de l'article 1397 alinéa 3 du Code civil, les oppositions au changement de régime matrimonial de Monsieur et Madame VITARD, seront faites en l'Étude de Maître Anne-Sophie GOUX, notaire à MANTES-LA-JOLIE (78200), dans les trois mois de la présente publication.

104241

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître VIEIRA ROMAIN, notaire au 13, rue Edouard Branly 91120 PALAISEAU, le 04/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI ACCRO

Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 7, rue de la Boissière, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LUCAS Cédrik et LAMOUREUX Yvette demeurant ensemble 7 ter, rue de la Boissière 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

Cession d'actions : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

104098

Suivant acte sous seing privé en date du 8 mars 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société en nom collectif
Dénomination :

LE FROMAGER DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Capital : 8 000 Euros en numéraire
Siège social : 3, avenue de la Résistance 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Objet social : Toutes opérations se rapportant à l'achat, la vente directe ou la commission, la promotion, la vente au détail, la distribution de produits alimentaires frais et secs, transformés ou non et en particulier de produits laitiers, crèmerie, fromages, œufs, pâtes, huile, ainsi que de plats cuisinés, produits viticoles, vins, etc

Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Hervé VALLAT, né le 6 juin 1969 à Paris 13ème (75), demeurant 225 A, route de Lausanne 1292 CHAMBESY(SUISSE)

Associés : La Société CREMERIE EXPLOITATION, société par actions simplifiée au capital de 12 500 000 Euros, dont le siège social est situé à CORBAS (69964) 75, rue Marcel Mérieux, CS 39014, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro 751 479 759.

La Société PROPART, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est à CHAPONNAY (69 970), 375, rue Juliette Récamier, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 438 035 438.
 RCS : EVRY

La gérance.

104202

Suivant acte sous seing privé en date du 8 mars 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société en nom collectif
Dénomination :

FL SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Capital : 8 000 Euros en numéraire
Siège social : 3, avenue de la résistance 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Objet social : Le commerce de détail de produits alimentaires, en particulier de fruits et légumes frais, fleurs et plantes, produits de la mer, magasin à rayons multiples

Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Hervé VALLAT, né le 6 juin 1969 à Paris 13ème (75), demeurant 225 A, route de Lausanne 1292 CHAMBESY (SUISSE)

Associés : La Société PROSOL EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 5 643 700 € dont le siège social est à CHAPONNAY (69970) 375, rue Juliette Récamier, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 484 912 928

Société PROPART, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69 970), 375, rue Juliette Récamier, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 438 035 438
 RCS : EVRY

La gérance.

104204



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



MODIFICATIONS

LA VENITIENNE

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU 14, rue des Coquelicots 814 323 648 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés ont pris acte du décès de M. Bernard JAULIN, Directeur Général de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021.

104188

ACMEL LABO

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 91280 ST-PIERRE-DU-PERRY 5, rue Léon Appert 302 555 610 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 08/03/2021, il a été pris acte du non renouvellement des mandats de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE (COFFRA) et de la société 3S, respectivement Commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

104151

AXEINVEST

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU 14, rue des Coquelicots 853 421 741 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021. Il a par conséquent été mis fin à ses fonctions de Directeur Général.

104180

FINADVISORS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU 14, rue des Coquelicots 854 082 112 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021. Il a par conséquent été mis fin à ses fonctions de Directeur Général.

104181

SAREAS IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY 12, rue du Saule Trapu 432 181 642 R.C.S. EVRY

Le 1er mars 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 1er mars 2021.

104189

FINANCIERE ORION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU 14, rue des Coquelicots 823 501 580 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021. Il a par conséquent été mis fin à ses fonctions de Directeur Général.

104182

FINAVEST

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91160 LONGJUMEAU 14, rue des Coquelicots 853 450 385 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021. Il a par conséquent été mis fin à ses fonctions de Directeur Général.

104183

GESTION IMMOBILIER CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY 12, rue du Saule Trapu 879 909 000 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, ont nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021.

104186

SINDEC - INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 250 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY 12, rue du Saule Trapu 877 651 125 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, l'associé unique prenant acte du décès de M. Bernard JAULIN, Président de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021, a nommé Mme Nadine JAULIN, demeurant 14, rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, en qualité de nouveau Président à compter du 26 février 2021.

104190

HOLDING SAINT-EXUPERY

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91300 MASSY 12, rue du Saule Trapu 831 581 277 R.C.S. EVRY

Le 26 février 2021, les associés ont pris acte du décès de M. Bernard JAULIN, Directeur Général de la société, et de la fin de son mandat avec effet le 28 janvier 2021.

104187

formalites@jss.fr

MFP

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 91550 PARAY VIEILLE POSTE 6/8, avenue Alexandre Dumas 817 694 953 R.C.S. EVRY

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2020, il a été décidé à effet du même jour : - la réduction du capital social de 60 000 euros non motivée par des pertes par voie de rachat de 600 actions de 100 euros chacune immédiatement annulées, ramenant le capital de 100 000 à 40 000 euros.

Puis l'augmentation du capital social de 260 000 € pour le porter de 40 000 à 300 000 euros par l'émission de 2 600 actions nouvelles de 100 euros chacune, par incorporation de réserves pour une somme de 194 000 euros et par apports en numéraire des associés pour une somme de 66 000 euros.

Les statuts sont modifiés en conséquence en leurs articles « Capital social » et « Apports ».

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

Pour avis.

104196

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie JUSOT, Notaire au sein de la société dénommée "LBMB Notaires", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial sise à PARIS (16ème), 25, avenue Marceau, le 8 mars 2021, Monsieur Alain AUBE, et Madame Francine CHEVALIER, son épouse, demeurant ensemble au PLESSIS-SAINT-BENOIST (91410), 2, rue Mérobert, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de FONTENAY-AUX-ROSES (92260), le 3 décembre 1976, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial avec l'apport par Madame de biens mobiliers et immobiliers à la communauté de biens existante entre eux.

Les éventuelles oppositions des créanciers à cet aménagement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet (CRPCEN 75078).

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.

104173

Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur



www.jss.fr

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 24/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI 9 PAVILLON

Forme: Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition par voie d'échange, apport ou autrement de tous biens et droits immobiliers y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales ou parts bénéficiaires
Siège social : 9, rue DU PAVILLON, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.
Capital : 10 000 € divisé en 100 parts de 100 € chacune.

Gérance : Mme BOSQUILLON de JENLIS Laurence et M. HAIZE Michael demeurant ensemble 8, rue DE L'Yvette 75016 PARIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
104099

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CC France Holding

Forme : Société par actions simplifiée
Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières émises par la société Salon de Copines, ainsi que toutes opérations y relatives, notamment la gestion et le placement de sa trésorerie.

Siège social : 3, boulevard Anatole France - 92100 Boulogne-Billancourt
Capital : 1 € composé de 1 action de préférence d'1 €

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Madame Sophie Cornay, 3, boulevard Anatole France - 92100 Boulogne-Billancourt, a été nommée en qualité de président pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
104125

Par acte SSP en date du 8 mars 2021, il a été constitué une société :

Dénomination :

SNC ZPHIL

Forme : SNC
Capital : 1 000 Euros
Siège social : 48, rue Gabriel Péri à l'angle de la rue Voltaire – 92300 LEVALLOIS-PERRET
Durée : 99 ans

Objet social : café – bar – brasserie – restaurant - jeux de la Française des Jeux – tous paris – articles pour fumeurs – journaux – presse – bimbeloterie – tabletterie - titre de transport et de parking situé 48, rue Gabriel Péri à l'angle de la rue Voltaire – 92300 LEVALLOIS-PERRET, auquel est annexée la gérance d'un DEBIT DE TABAC exploité dans le même local

Gérant associé : Monsieur Philippe ZHENG, demeurant : 60, rue Président Wilson – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Associé en nom : Monsieur Zhujie XUAN, demeurant : 17, rue de Vaucouleurs – 75011 PARIS.

L'immatriculation sera faite au RCS de NANTERRE
104153

SAS BIARRITZ NOTAIRE FOCH
Notaires associés à BIARRITZ
(Pyrénées-Atlantiques), 32, avenue Foch

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Brice LACAZE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Biarritz Notaire Foch », titulaire d'un Office Notarial à BIARRITZ (Pyrénées-Atlantiques), 32 Avenue Foch, le 05/03/2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour **objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nue ou meublée et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La **dénomination sociale** est :

SCI TERRE DES HOMMES

Le **siège social** est fixé à : NANTERRE (92000) 25, rue du Docteur Foucault. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le **capital social** est fixé à la somme de 100 €. Les apports sont numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le **premier gérant** de la société est : Monsieur Pierre-Marie ULASIEN demeurant à NANTERRE (92000) 25, rue du Docteur Foucault, pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.
Pour avis, Le notaire.

104244

Par acte SSP du 05/03/2021, il a été constitué une SCI **dénommée :**

CANOPY FAMILY

Siège social : MEUDON (92190) 32, rue d'Arthelon.

Capital : 1 000 Euros.

Objet : L'acquisition, la prise à bail, la location ou autrement, directement ou indirectement, de tous immeubles ou biens et droits immobiliers.

Gérance : Mme Julie ZELLER STETTEN-PIGASSE, MEUDON (92190) 32, rue d'Arthelon.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre ascendant, descendant. Dans tous les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales, y compris en cas d'apports au titre d'une fusion ou d'une scission.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANTERRE
104218

Par acte SSP en date du 8 mars 2021, il a été constitué une société :

Dénomination : JET

Forme : SNC

Capital : 1 000 Euros

Siège social : 106-108, rue du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Durée : 99 ans

Objet social : librairie – papeterie – journaux – jeux de la Française des Jeux – Tous Paris – café – bar – brasserie – restaurant - articles pour fumeurs – bimbeloterie – tabletterie - titre de transport et de parking situé 106-108, rue du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, auquel est annexée la gérance d'un DEBIT DE TABAC exploité dans le même local

Gérante associée : Madame Elsa KUI née WANG, demeurant : 247-249, rue de Vaugirard – 75015 PARIS ;

Associé en nom : Monsieur Jacky KUI, demeurant : 247-249, rue de Vaugirard – 75015 PARIS.

L'immatriculation sera faite au RCS de NANTERRE
104228

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Catherine CELER, Notaire à PARIS (16e), 25, avenue Marceau, le 25/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI KENANIAVO

Forme: Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 3, allée Henri Matisse 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Capital : 1 000 €.

Gérance : M. BARANES Alain et Mme BARANES née LAGALLE Stéphanie demeurant ensemble 3, allée Matisse 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Cession d'actions : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
104203

TRANSFORMATIONS

FRANEX

SA au capital de 37 050 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE 61, rue Henri Regnault Tour Exaltis 387 953 961 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du conseil d'administration le 12/01/2021 M. Alain CHEVANCE est nommé **président** du conseil d'administration et directeur général en remplacement de M. Hervé HELIAS à compter du 12/01/2021.

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26/02/2021, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. En conséquence il est mis un terme à tous les mandats des administrateurs, Messieurs et du commissaire aux comptes titulaire. M. Alain Chevance demeurant 17, rue de l'Eglise à Neuilly/Seine devient **Président**. La durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. L'objet social a été modifié comme suit : « L'exercice de la profession d'expert-comptable, pour laquelle elle est inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables ; L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, pour laquelle elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes. Elle peut fournir tous conseils et réaliser toutes opérations qui se rapportent à l'objet ci-dessus et qui sont compatibles avec celui-ci et ce, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut détenir des participations financières dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre dont elle relève, dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables. La dénomination sociale de la société devient : **MAZARS & ASSOCIES** Suite à une augmentation suivie d'une réduction du capital pour un montant de 40 050 €, le capital social est ramené à la somme de 37 050 €, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104107

Par acte SSP en date du 8 mars 2021, il a été constitué une société :

Dénomination : JET

Forme : SNC

Capital : 1 000 Euros

Siège social : 106-108, rue du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Durée : 99 ans

Objet social : librairie – papeterie – journaux – jeux de la Française des Jeux – Tous Paris – café – bar – brasserie – restaurant - articles pour fumeurs – bimbeloterie – tabletterie - titre de transport et de parking situé 106-108, rue du Point du Jour – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, auquel est annexée la gérance d'un DEBIT DE TABAC exploité dans le même local

Gérante associée : Madame Elsa KUI née WANG, demeurant : 247-249, rue de Vaugirard – 75015 PARIS ;

Associé en nom : Monsieur Jacky KUI, demeurant : 247-249, rue de Vaugirard – 75015 PARIS.

L'immatriculation sera faite au RCS de NANTERRE
104228

CAFE RIEU

S.A.R.L. au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX 41 Promenade du Verger – App 53 501 890 222 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 01/03/2021 a transformé la société en SAS ; a nommé **Président** la société RP ONLY, SARL au capital de 1 000 €, siège social 41 rue Promenade du Verger – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, RCS NANTERRE 892 562 000.
104233

MODIFICATIONS

SLM - TRADE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 92380 GARCHES 13 bis, rue Athime Rué 831 344 155 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGE du 01/01/2021, les actionnaires ont désigné à compter du même jour pour une durée indéterminée, en qualité de **Président** la S.A.S HYPERION GROUP au Capital de 1.000 €, sise 13 bis, rue Athime Rué - 92380 GARCHES, 852 114 719 RCS Nanterre en remplacement de M. Charles de FUNES de GALARZA, et en qualité de **Directeur Général** la S.A.S EQUIINOXE GROUP au Capital de 1.000 €, sise 35, rue de la Rangée - 92380 Garches, 852 073 253 RCS de Nanterre en remplacement de M. Sacha CELAYA. Les articles 29 à 31 ont été supprimés des statuts.
104254

PERRONET 117BIS SCI

Société Civile Immobilière au capital de 1 219 600 Euros
Siège social : 92200 NEUILLY SUR SEINE 117 bis, rue Perronet 431 566 850 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 2 mars 2021 a pris acte de la démission de Mme Agathe JACQUILLAT de ses fonctions de **Gérante** et décidé de nommer en qualité de nouveau **gérant**, M. Matthieu JACQUILLAT demeurant 5, rue Edouard Nortier, 92200 NEUILLY SUR SEINE à compter du même jour pour une durée indéterminée. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.
104222

DCC ENERGY FRANCE

SAS au capital de 52 840 150 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE 11, rue Ernest Renan 803 956 762 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26/02/2021, il a été décidé : - de nommer en qualité de **Commissaire aux comptes titulaire**, la société KPMG S.A, sise Tour Egho 2, avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS NANTERRE, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.

- de nommer en qualité de **Commissaire aux comptes suppléant**, la société SALUSTRO REYDEL, sise Tour Egho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le n° 652 044 371 RCS NANTERRE, en remplacement de M. Jean-Christophe GHEORGHIOU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104250

Vos devis en ligne sur le site



MAZARS IMMOBILIER

SAS au capital de 37 200 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
61, rue Henri Regnault Tour Exaltis
501 728 968 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 26/02/2021, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société FM RICHARD ET ASSOCIES et de commissaire aux comptes suppléant de M. Laurent MARIN. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104101

B.GLEN EUROPE

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
101-109, rue Jean Jaurès
841 625 114 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/11/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 200 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104106

COMEX ARMOR

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis –
383 687 035 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26/02/2021, il a été pris acte de la démission de M. Hervé HELIAS de ses fonctions de cogérant, sans remplacement. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104094

FOUCAULT

Société civile au capital de 384 100 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
49, rue Aristide Briand
802 044 875 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue Foucault 92110 CLICHY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104240

EP2C

SAS au capital de 759 620 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
62 B, avenue Charles de Gaulle
801 546 524 R.C.S. NANTERRE

Suite à l'AGE du 17/01/2020 et de la décision du Président du 25/01/2021, le capital social a été augmenté de 7 500 euros par incorporation des réserves disponibles et attribution d'actions gratuites, par application des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce : Ancien Capital : 759 620 € / nouveau : 767 120 €. Pour avis, Le Président.
104229

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

COWANTS

SAS au capital de 12 298,68 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
61, rue Henri Regnault Tour Exaltis
378 441 802 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 26/02/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
104104

DISSOLUTIONS

GMC FINANCES

S.A.S. au capital de 100 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
41, Promenade du Verger
825 132 467 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 15/02/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société, et nommé Matthieu CASTAGNOU demeurant 41 Promenade du Verger, 92130 Issy-les-Moulineaux, liquidateur, à compter du 15/02/2021. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation seront envoyés au siège social. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.
104213

FR2I

SASU au capital de 100 Euros
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
62, rue de Gallieni
844 849 190 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique du 26/02/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer Monsieur Francis RANDRIAMBOLOLONA, demeurant au 62, rue Gallieni 92500 RUEIL-MALMAISON, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. Mention au GTC de NANTERRE.
104237

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI SOPHYO

SCI en liquidation
au capital de 350 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
57, quai Georges Gorse
532 770 534 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 12/02/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
104152

GMC FINANCES

S.A.S. en liquidation
au capital de 100 Euros
Siège de liquidation :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
41, Promenade du Verger
825 132 467 R.C.S. NANTERRE

Le 15/02/2021 l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, et prononcé la clôture de liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe de NANTERRE.
104215

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

GRISONI & Associés
Avocats, 38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Par acte sous seings privés en date à PARIS du 22/02/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NANTERRE 3, le 03/03/2021 Dossier 2021 00029786 Référence : 9214P03 2021 A 01678 :
AU PAIN GOURMAND, SARL au capital de 1 000 € - Siège social : MEUDON (92190), 3, place de Stalingrad - RCS NANTERRE n°481 939 643 - Représentée par Monsieur Marc KASSAPIAN Vendeur, a cédé à :
BOULANGERIE DE LA PLACE, SAS au capital de 10 000 € - Siège social : MEUDON (92190), 3, place de Stalingrad - RCS NANTERRE n°892 836 255 - Représentée par Monsieur Saïd BYGDADE

Le fonds de commerce de **BOULANGERIE PÂTISSERIE** sis et exploité à MEUDON (92190), 3, place de Stalingrad, moyennant le prix de 330 000 € s'appliquant pour 300 000 € aux éléments incorporels et pour 30 000 € aux éléments corporels. L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 22/02/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de Maître RAUD du CABINET DURAND CONCHEZ, domicilié 6, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS pour la correspondance et au fonds de commerce pour la validité.
104136

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 28/02/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de NANTERRE 3, le 02/03/2021 Dossier 2021 00030106, référence 9214P03 2021 A 01683, Madame YEN Sylvie, épouse HU, et Monsieur Daming HU, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 40, rue saint Denis ont cédé à la Société **SNC LE LUTETIA**, S.N.C au capital de 8 000 €, RCS NANTERRE 489 767 269 dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 1, rue de la Rochefoucauld et 27, avenue Jean Baptiste Clément, le fonds de commerce de « **débit de boissons, brasserie, restaurant sous toutes ses formes articles de fantaisie, et de fumeurs, tableterie, ventes à emporter journaux périodiques, pmu, loto, loterie et jeux annexes de loterie billetterie ratp, tabac, bureau de validation des jeux de la française des jeux** », RCS NANTERRE 512 637 612, sis et exploité à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 1, rue de la Rochefoucauld et 27, avenue Jean Baptiste Clément, connu sous l'enseigne « **LE LUTETIA** » moyennant le prix de 1 000 000 €. Entrée en jouissance : 01/03/2021

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé sis à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 1, rue de la Rochefoucauld et 27, avenue Jean Baptiste Clément, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7 rue Jean Mermoz – 75008 PARIS.
104147

Découvrez
notre nouveau service



DOMICILIATION

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2015, Madame Hélène Alphonsine TRANVAN née VERPOORTE, née à GONESSE (95500) le 23 septembre 1925 et décédée à PARIS 14ème arrondissement (75014) le 6 décembre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne DINIELLE, notaire de la société civile professionnelle dénommée « **Cathy BITBOL, Anne DINIELLE et Audrey CHACHATY** notaires associées », titulaire d'un Office Notarial sis à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 53, avenue Aristide Briand, le 8 mars 2021, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Cynthia MARTIN-CHEVREY, notaire à NEUILLY-EN-THELLE (60530), 66, rue de Paris – B.P. 30006, en charge de la succession conformément à l'article 1007 du Code civil, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
104212

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe, en date à SCEAUX du 21 décembre 2015, Madame Colette Marie Madeleine EXERTIER, née à PARIS (15^e arrondissement) le 19 avril 1929 et décédée à NANTERRE (Hauts-de-Seine) le 1^{er} octobre 2020,

A institué un légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jacqueline PIEDELIEVRE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « **Jacqueline PIEDELIEVRE, Isabelle POIRIER et Sylvie DUPONT**, notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à SCEAUX (92330), 5, rue des Ecoles, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
104174

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Amélie PARENT, Notaire Associé de la Société dénommée « **FABIENNE JOURDAIN-THOMAS, ALAIN EUVRARD ET AMELIE PARENT, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL** » à PARIS, 323, rue Saint Martin, CRPCEN 75016, le 5 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Edgard FARAH, Médecin, et Madame Reina YAMMIN, Juriste, son épouse, demeurant ensemble à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 213, boulevard Bineau.

Monsieur est né à KOUSBA (LIBAN) le 23 janvier 1984,
Madame est née à ZGHARTA (LIBAN) le 1er mai 1991.
Mariés à la mairie de NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 7 septembre 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Libanaise.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.
104124

Suivant acte reçu par Maître Anne CHASSEGUET, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « C&G », titulaire d'un Office Notarial à LEVALLOIS-PERRET (92300), 44, avenue Georges Pompidou, CRPCEN 92066, le 9 mars 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.
ENTRE :
Monsieur Alexandre Philippe Emile ASTRUC, et Monsieur Aymerick Elian André VOIRET, demeurant ensemble à LEVALLOIS-PERRET (92300) 5, rue de la Gare
Monsieur ASTRUC né à ALBI (81000) le 8 décembre 1979,
Monsieur VOIRET né à ALES (30100) le 5 septembre 1988.
Mariés à CHAGNY (71150) le 16 juillet 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.
104210

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 25/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
H24 CONNECT
Forme: SAS
Objet social : Exploitation de voitures de transport avec chauffeurs ; le transport routier de personnes individuel et/ou avec chauffeur ; la location de tous véhicules automobiles avec ou sans chauffeur, la location de minibus ou autocar avec chauffeur ; l'achat et la vente de tout type de véhicules ; la mise en relation entre la clientèle et des chauffeurs VTC ; la conciergerie liée au transport de personnes ; l'organisation de voyages en relation avec des partenaires externes.
Siège social : 48, chemin de Groslay - 93140 BONDY.
Capital : 15 000 €.
Présidence : CHOPLAIN Eric demeurant 21, rue de Corbeville - 77120 GIREMOUTIERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
104121

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :
PRO ISOLATION
Siège social : 160, avenue Paul Vaillant Couturier 93120 LA COURNEUVE
Durée : 99 ans.
Capital : 2 000 €
Objet : Travaux de corps d'états techniques, secondaires, électricité, isolation, ravalement
Président : M. ALI AASI Sajid, 3, allée Arthur Rimbaud 77340 PONTAULT COMBAULT.
Immatriculation au RCS BOBIGNY.
104169

MODIFICATIONS

Ingema
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros
Siège social :
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
48, rue Marcel Duthet
337 622 807 R.C.S. BOBIGNY

En date du 04/03/2021, le Président a nommé à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général :
La SAS Fondation Investissement et Développement, au capital de 1 000 Euros, sis : 24, rue Marcel Cachin, 93450 L'île Saint Denis, immatriculée sous le n° 894 139 948 RCS Bobigny
Modification au RCS de BOBIGNY
Pour avis
104175

LABORATOIRES BIOCOSM
Devenue **BEAUTY PACKAGING SERVICES 60 - BPS 60**
SARL au capital de 200 000 Euros
Siège Social :
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
45, rue Blaise Pascal
437 827 306 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une décision prise à titre ordinaire en date du 1^{er} février 2021, l'Assemblée Générale des Associés a :
- pris acte de la démission de Monsieur Hervé ALLAIS de son mandat de Co-Gérant de la Société, à effet dudit jour,
- nommé en son remplacement en qualité de Co-Gérante, Madame Leslie MENIGER, demeurant 11, rue Massenet, 75016 Paris.
Pour Avis, Le Co-Gérant.
104142

BOULANGERIE AUX DELICES
SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social :
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
24, boulevard de Strasbourg
824 259 485 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes du procès-verbal d'une AGE des associés en date du 13/01/2021, il a été nommé Monsieur Lassaad BETTAIEB, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600), 11 bis, rue Turgot, en qualité de Président pour une durée illimitée à compter du 10/01/2021, en remplacement de Monsieur Mokhtar CHAMAKH, président démissionnaire à compter du 09/01/2021.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
Le Président.
104217

Annonces et Formalités
Dématérialisées
www.jss.fr

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL I DE N
SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND 4, allée Bienvenue
538 033 929 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 07/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 150 000 Euros, puis de le réduire d'une somme de 1 161 710 Euros pour le ramener à 38 290 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
104243

NET SERVICE
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 93000 BOBIGNY
10, avenue Karl Marx
890 482 219 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé Unique du 01/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Henri Clause 93000 BOBIGNY à compter du 01/03/2021, de modifier l'objet social comme suit : Prestation de service de nettoyage (tout type) et d'entretien des locaux et des espaces ». Modifications au RCS de BOBIGNY. Le Gérant.
104247

DISSOLUTIONS

SCI CHATELAIN
SCI au capital de 340 100 Euros
Siège social : 93260 LES LILAS
76 rue Romain Rolland
801 889 569 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/02/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.
M. Pascal CHATELAIN demeurant 76, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS, a été nommé en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.
104134

SCI TVC
SCI au capital de 100 Euros
Siège social : 93270 SEVRAN
7, rue Henri Bergson
819 424 920 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 30/12/2020 a prononcé la dissolution anticipée de la société ; nommé en qualité de liquidateur M. TIENG Alain, demeurant 7, rue Henri Bergson 93270 Sevrans ; fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur, adresse de correspondance où doivent être notifiées tous documents concernant la liquidation.
104184

AULNAY ISOLATION
SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège : 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
15, avenue du Quatorze Juillet
410 187 496 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 26/02/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. José DE ALBUQUERQUE, demeurant 62 bis, avenue Montesquieu 93190 LIVRY-GARGAN a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de BOBIGNY
104201

HAPIM
Société Civile Immobilière
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 93130 NOISY LE SEC
29, avenue Gallieni
418 829 941 R.C.S. BOBIGNY

Suivant procès-verbal en date du 26 février 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26 février 2021, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Il a été nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BARBEROUSSE demeurant 6, impasse du Cygne à SAINT-NAZAIRE (66570).
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse de correspondance où doivent être envoyés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY.
LE LIQUIDATEUR.
104251

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI TVC
SCI en liquidation au capital de 100 Euros
Siège social : 93270 SEVRAN
7, rue Henri Bergson
819 424 920 R.C.S. BOBIGNY

Suivant délibérations en date du 31/12/2020, l'AGO a : - approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur Alain TIENG, - prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour. La société sera radiée au RCS de Bobigny.
104185

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/02/21, enregistré au service départemental de l'enregistrement BOBIGNY, le 05/03/21, dossier 2021 00004301, référence 9304P61 2021 A 01376,
La société FRAICHAND GO, S.A.R.L. au capital de 23 000 €, dont le siège social est à Montreuil (93100) - 261, rue de Paris - Imm. Le Méliès, immatriculée sous le n°523 852 325 RCS Bobigny, a vendu à
La société BS Asian Food 2, S.A.S. au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Soisy-sous-Montmorency (95230) - 8, rue Jean Mermoz, immatriculée sous le n° 853 473 023 RCS Pontoise,
Un fonds de commerce de restauration rapide, snack, pizzas, plats à emporter, salon de thé, sandwicherie, livraison à domicile, sis et exploité sous l'enseigne « Brooklyn Kitchen » à Montreuil (93100) - 261, rue de Paris - Imm. Le Méliès.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 115 000 €.
La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 26/02/21.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'adresse du fonds vendu pour la validité et au cabinet de Me David GRAND, avocat, sis à Paris (75003) - 10, rue Perrée, pour la correspondance.
104129

ABONNEZ-VOUS

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu 8par Maître Frédéric FORTIER, Notaire associé unique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL FREDERIC FORTIER », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (19ème arrondissement), 11, rue de Meaux, CRPCEN 75240 le 9 mars 2021, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial avec apport à la communauté d'un bien propre par l'époux :

PAR : Monsieur Lotfi NOUALI, ingénieur, et Madame Mongia CHENCHABI, laborantine, son épouse, demeurant ensemble à LES LILAS (93260) 4, allée Jean Yanne

Monsieur est né à MATEUR (TUNISIE) le 21 janvier 1956,

Madame est née à TUNIS (TUNISIE) le 1er mai 1957.

Mariés à la mairie de MEGRINE (TUNISIE) le 26 juillet 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

104232

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

JXL-BLEU-AZUR

Forme : Société civile immobilière

Capital : 1 000,00 Euros

Siège social : 36, rue des frères lumière 94260 FRESNES

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 25 ans

Gérance : La société JXL-HOLDING, ayant son siège social à 36, rue des frères lumière 94260 FRESNES représentée par Monsieur Jean - Xavier LEMAITRE.

Apports en numéraire : 1 000,00 Euros

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant la majorité des parts sociales.

Immatriculation : RCS de CRETEIL

Pour avis.

104103

Aux termes d'un ASSP en date du 03/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

NEWTON 21

Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 28, rue du Commandant Mouchotte, 94160 ST-MANDE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : AUBERT Laurent demeurant 28, rue du Commandant Mouchotte 94160 ST-MANDE

Cession d'actions : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

104139

Par ASSP du 05/02/2021, il a été constitué pour 99 ans, une SAS :

CIBI TECHNOLOGIE

Au capital de 5 000 euros. **Objet en France et à l'étranger** : L'achat pour revente de cabines ou technologies d'ascenseurs et tous accessoires, de luminaires, notamment en LED, et pièces de contrôle d'accès de tous types ; - La sous-traitance de maintenance, de services après-ventes, installations et contrôles (évaluation de la conformité ou maintien en conformité, réalisation de diagnostics et assistance technique dans la mise en conformité) ; - La prestation de services relative à la maintenance, au service après-vente, installation et réparations ; - L'évaluation de la conformité ou maintien en conformité, réalisation de diagnostics et assistance technique dans la mise en conformité ; - L'achat pour revente de tout matériel de travaux public bâtiment (résidentiel et non résidentiel) et industriel ; l'achat pour la revente, l'installation et la pose ou la sous-traitance de l'installation et pose de systèmes électriques et de tous systèmes de sécurité. **Siège** : 69, avenue Lénine 94110 ARCUEIL. **Président** :

Guillaume CHAHI EDINE demeurant 69, avenue Lénine 94110 ARCUEIL. **Directeur Général** : Bahi BERRARI demeurant 69, avenue Lénine 94110 ARCUEIL. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Cession des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Créteil. **POUR AVIS**. Le Président.

104123

MODIFICATIONS

ALAIN BROSSIER

SAS au capital de 37 000 Euros

Siège social :

94100 ST MAUR DES FOSSES

11, avenue de la République

377 756 564 R.C.S. CRETEIL

104141

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 08/03/2021 il résulte que les mandats de Madame Juliette BENOIST, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société BEWIZ AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

104141

PATRIGNANI AEDIFICAT

SA au capital de 42 000 Euros

Siège social :

94130 NOGENT-SUR-MARNE

41 Grande rue Charles de Gaulle

399 190 420 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des délibérations du CA en date du 01/03/2021, il a été pris acte du départ de M. Christophe TAILLEFER, en qualité d'administrateur à compter de ce jour.

Aux termes de l'A.G.E en date du 03/03/2021 il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Arnaud BEKAERT demeurant 66, rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS,

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

104145

CAPASSO IMMOBILIER

Société civile au capital de 67 600 Euros

Siège social : 94600 CHOISY-LE-ROI

32, rue Lucie

490 479 607 R.C.S. CRETEIL

Suivant AGE du 04.01.2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 79 000 € par apport en numéraire de 196 250 € libérée par compensation avec partie de créance de compte courant d'associé, pour le porter de 67 600 € à 146 100 € par création de 785 parts numérotées 677 à 1 461 émises au pair d'une valeur nominale de 100 € avec prime d'émission de 150 € par part sociale. L'article "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence.

104146

BOUCHERIE DU MARCHE

SAS au capital de 500 Euros

Siège social :

94290 VILLENEUVE-LE-ROI

75, rue du Général de Gaulle

833 973 910 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 20/02/2021, Mme Besma BEN OMRANE épouse BARBOUCH demeurant 75, rue du Général de Gaulle 94290 VILLENEUVE-LE-ROI a été nommée en qualité de Président, en remplacement de Mme Sioir BARBOUCHE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

104158

Additif à l'annonce n° 021155 parue dans le présent journal du 30/12/2020, il a été pris acte du départ de Mme Eliane Moreau en qualité de gérante.

104128

PANDA & CO

Société par Actions Simplifiée

au capital de 8 000,00 Euros

Siège social :

94220 CHARENTON LE PONT

4, place de l'Europe

Centre Commercial BERCY 2

809 129 109 R.C.S. CRETEIL

Suivant procès-verbal en date du 14 octobre 2016, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société PANDA & CO. La présidente.

104252

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

paraît le mercredi et le samedi
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

DISSOLUTIONS

SCI VERDUN

SCI en liquidation

au capital de 304.90 Euros

Siège social :

94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE

112, avenue du Mesnil

440 449 395 R.C.S. CRETEIL

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020, il résulte que : la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 28 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : M. Michel COHEN demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210) 112, avenue du Mesnil, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Fin de mandat gérance à compter du 28 décembre 2020 pour M. Bruno LECLERCQ demeurant 45, rue George V, 95600 EAUBONNE. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210) 112, avenue du Mesnil. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.

104111

ALMA

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 94000 CRETEIL
85, avenue de Verdun
400 958 179 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 22/02/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 22/02/2021. Mme Salma HIMMAT demeurant 85 avenue de Verdun, 94000 CRETEIL a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Dépôt légal au RCS de CRETEIL.

104116

NINA

SCI en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94000 CRETEIL
85, avenue de Verdun
790 802 045 R.C.S. CRETEIL

Suivant décision collective des associés du 22/02/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/02/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Danny CONSTANTINI, demeurant 85 avenue de Verdun, 94000 CRETEIL. Le siège de la liquidation est fixé au 85 avenue de Verdun, 94000 CRETEIL., adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS Créteil.

104117



**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI 19 LB

SCI en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 94300 VINCENNES
19, rue Louis Besquel
442 374 666 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'associé unique le 09/10/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de CRETEIL.
104227

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 24 février 2021, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT CRETEIL le 1er mars 2021 (Dossier 2021 00006063 référence 9404P61 2021 A 00629),

Madame Weiqi Charlotte DAI épouse WANG et son époux, Monsieur Guo WANG, demeurant 3, avenue de Chanzy - 94120 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, Madame Weiqi Charlotte WANG étant immatriculé au RCS CRETEIL sous le n° 792 818 965, ont cédé à la société « NACE », SNC au capital de 8 000 € dont le siège social est situé 5, avenue du Général Leclerc - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, immatriculée au RCS CRETEIL n° 893 313 858, le fonds de commerce de BAR - BRASSERIE - TABAC - JEUX DE LA FRANÇAISE DES JEUX, connu sous l'enseigne « TABAC DE LA GARE » sis et exploité : 5, avenue du Général Leclerc - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, et ce, moyennant le prix de vente : 650 000 €. Jouissance : 24 février 2021. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP CPNC AVOCATS, Société d'Avocats sis 18, rue de Marignan - 75008 PARIS pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
104191

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe en date du 30 mars 2020, Madame Eveline Nicolle CLOSSON, en son vivant retraitée, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) 28, rue des Noisetiers, née à JOINVILLE-LE-PONT (94340) le 5 avril 1934, décédée à ALFORTVILLE (94140) le 27 novembre 2020, célibataire, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Grégory BERNABE, Notaire à CHAMPIGNY-SUR-MARNE, suivant procès-verbal en date du 16 février 2021, dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de CRETEIL, le 25 février 2021, audit acte le contrôle de la saisine du légataire a été effectué et les oppositions pourront être formées auprès de lui, en tant que notaire chargée du règlement de la succession (code CRPCEN 94016).
104200

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel LEFEUVRE, Notaire associé de la Société dénommée « E. LEFEUVRE, S. MARC, M. TOURNIER et A. DEVIDAL, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), 12, avenue Emile Zola, CRPCEN 94003, le 8 mars 2021, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial portant insertion d'une clause d'exclusion de la communauté des biens professionnels entre : Monsieur Hervé DUMONT, mécanicien, et Madame Magali BASSO, employée de Banque, son épouse, demeurant ensemble à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210) 2, avenue de la Banque.

Monsieur est né à LE CREUSOT (71200) le 25 novembre 1973,

Madame est née à LE CREUSOT (71200) le 19 janvier 1978.

Mariés à la mairie de GRAND BAIE (MAURICE) le 27 février 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

104154

Suivant acte reçu par Maître Isabelle LAVAL-AURAIX, membre de la Société Civile Professionnelle « Isabelle LAVAL-AURAIX, Rahma BOITEUX et Jean-Charles GRESILLON, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne), 11, avenue Eugène Pelletan, CRPCEN N°94004, le 5 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Claude Raymond LABASCOULE, retraité, et Madame Alette Catherine Germaine BOURSIER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VITRY-SUR-SEINE (94400) 172, rue Gabriel Péri (appartement 151, bâtiment I).

Monsieur est né à FIGEAC (46100) le 18 juillet 1956,

Madame est née à ISSOUDUN (36100) le 20 septembre 1959.

Mariés à la mairie de ISSOUDUN (36100) le 29 mars 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
104164

Suivant acte reçu par Maître Laure PASQUIER-MIGNOT, notaire à PARIS, le 4 mars 2021 :

Monsieur Jean-Louis Dominique LAMHAUT, Ingénieur d'affaires, et Madame Nathalie Laurence ZYLBERSTEJN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210) 119, quai de Bonneuil

Monsieur est né à PARIS 11ème arrondissement (75011) le 4 mai 1965,

Madame est née à PARIS 12ème arrondissement (75012) le 14 octobre 1965.

Mariés à la mairie de PARIS 11ème arrondissement (75011) le 16 juillet 1991 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Denis ROBINEAU, notaire à PARIS 9ème arrondissement (75009), le 10 juin 1991.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont procédé à l'aménagement de leur régime matrimonial par adjonction d'une société d'acquêts dans leur contrat de mariage initial.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues par lettre recommandée dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial « VICTOIRES NOTAIRES ASSOCIES », dont la résidence est à PARIS (1er arrondissement), 3, place des Victoires, code CRPCEN 75103, où domicile a été élu à cet effet.
104205

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

CAFEC

7 rue Théodule Ribot - 75017 PARIS

Par acte SSP du 09/03/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI GALLIENI

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles ou biens immobiliers. L'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

Siège social : 10, rue des Genêts 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. COSTA Leandro, Adam, demeurant 10, rue des Genêts, 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

Transmission des parts : clauses d'agrément.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
104234

Aux termes d'un acte ssp établi à MONTMORENCY en date du 08.03.2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MALLEVILLE

Siège social : 14, avenue DU REPOS DE DIANE, MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Objet : Location d'immeubles, acquisition de tous biens immobiliers, administration et exploitation par bail, location, ou autrement de ces biens ou droits immobiliers et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 Euros

Gérance : M. Olivier MONTAGNE, demeurant 110, avenue Charles de Gaulle, MONTMORENCY (Val-d'Oise),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de PONTOISE.
Pour avis.

104249

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2021 à LOUVRES (95), il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

SCI LE CORNOUILLER

Forme : Société Civile Immobilière. Capital : 215 200 Euros. Siège social : 1, chemin Rural n°2 dit Avenue de Montmélian - 95380 LOUVRES. Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PONTOISE. Gérance : M. Jean-Marie FOSSIER demeurant 1, chemin Rural n°2 dit Avenue de Montmélian - 95380 LOUVRES. Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire.
104097

TRANSFORMATIONS

INDOSEINE

SARL au capital de 50 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
Rue des Indes, Route Nationale 192
403 215 080 R.C.S. PONTOISE

En date du 01/03/2021, l'associé unique, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/03/2021 et a nommé en qualité de Président M. LECOURT Jean-Charles, demeurant 1 rue Emile Augier, 78290 Croissy-sur-Seine.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Transmission des actions : Toutes les cessions sont soumises à agrément.
Modification du RCS de Pontoise
104198

MODIFICATIONS

SARCELLES CHALEUR

SA d'économie mixte à conseil d'administration
au capital de 45 734,71 Euros
Siège social : 95200 SARCELLES
14, place de France
342 423 142 R.C.S. PONTOISE

Le conseil d'administration du 11/12/2020 a pris acte du départ de François PUPPONI, Président du conseil d'administration et décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence la VILLE SARCELLES, administrateur, représentée par M. Jean-Jacques KRYS demeurant 43, avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles devient désormais Président du Conseil d'Administration - Directeur Général.
Mention au RCS de PONTOISE
104122

FAC

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95250 BEAUCHAMP
271, chaussée Jules César
838 501 260 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 22/02/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 43, RUE DE PARIS, 95270 Viarmes, à compter du 22/02/2021.
Mention au RCS de PONTOISE 104156

COMMAND ALKON FRANCE

SAS au capital social de 150 000 Euros
Siège social : 95863 CERGY-PONTOISE
Campus Saint Christophe,
bâtiment EDISON 4
10, avenue de l'Entreprise
418 070 553 R.C.S. PONTOISE

Par décision en date du 22 février 2021, le Président a nommé en qualité de Directeur Général de la société M. Leandro DELBEM demeurant Karel Doormanstraat, 95, 3012GD Rotterdam, Zuid Holland, Pays-Bas.
Mention au RCS de PONTOISE. 104226

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

COPRODIS-PRO

SARL au capital de 12 500 Euros
Siège social : 95220 HERBLAY
427 B, route de Conflans
539 267 203 R.C.S. PONTOISE

En date du 13/01/2021, la société BEST OF COMPANY, SARL au capital de 500 000 €, siège social : 427 B ROUTE DE CONFLANS, 95220 Herblay, 433 223 161 RCS de Pontoise, associé unique de la société COPRODIS-PRO, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Pontoise dans les 30 jours de la présente publication.

104095

Pour avis.

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à PARIS du 26 février 2021, enregistré au Service départemental de l'enregistrement d'ERMONT le 2 mars 2021 (Dossier 2021 00004766 référence 9504P61 2021 A 01150), Monsieur Chi, Lik KUI et son épouse, Madame Yanyan KUI, demeurant 34, boulevard Pesaro - 92000 NANTERRE, Monsieur Chi, Lik KUI étant immatriculé au RCS PONTOISE sous le n° 792 170 052, ont cédé à la « SNC KAO », SNC au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 41, rue de Sartrouville - 95870 BEZONS, immatriculée au RCS PONTOISE n° 752 638 288, le fonds de commerce de **TABAC - PAPETERIE - JOURNAUX - LIBRAIRIE - BAZAR - LOTO - ARTICLES DE FUMEURS - FRANÇAISE DES JEUX - TOUS PARIS**, c sis et exploité : 41, rue de Sartrouville - 95870 BEZONS, et ce, moyennant le prix de vente : 680 000 €. Jouissance : 26 février 2021. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP CPNC AVOCATS, Société d'avocats à la Cour sis 18, rue de Marignan - 75008 PARIS pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.
104120

GRISONI & Associés

Avocats, 38, Rue Beaujon - 75008 PARIS
Tél.: 01.55.37.06.06 Vest. : P 481

Par acte SSP en date à PARIS du 25/02/2021, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement ERMONT le 4 mars 2021 Dossier 2021 00004984 Référence : 9504P61 2021 A 01237, La **SAS BAGUETTES DORÉES** SAS au capital de 1 500 Euros Siège social : 95110 SANNOIS Place du Poirier Baron 828 211 706 R.C.S. PONTOISE

A cédé à **LA BONNE TRADITION DE SANNOIS SAS** au capital de 1 000 Euros Siège social : 95870 BEZONS 13 bis, rue Danielle Casanova 893 732 248 R.S. PONTOISE

Le fonds de commerce de **POINT CHAUD, BOULANGERIE ARTISANALE, PÂTISSERIE, PIZZAS, SANDWICHERIE, VIENNOISERIE, GLACES, BONBONS et VENTE A EMPORTER** à SANNOIS (95110), Place du Poirier Baron, moyennant le prix de 60 000 € s'appliquant pour 30 000 € aux éléments incorporels et pour 30 000 € aux éléments corporels.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés à la date du 1er mars 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de la SCP GRISONI & Associés, Avocats au barreau de PARIS, 38, rue Beaujon 75008 PARIS, pour la correspondance, et au fonds de commerce cédé pour la validité.
104143

CESSIONS DE DROITS

Par acte SSP du 23/02/2021, enregistré au SDE d'Erment le 01/03/2021, dossier 2021 00004626, réf. 9504P61 2021 A 01139, la société **LE POISSON D'ARGENT**, SAS au capital de 30 000 Euros, dont le siège social est 37, avenue Gabriel Péri, 95100 Argenteuil, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n°830 388 591, a cédé à la société **GLD ARGENTEUIL CENTRE**, SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est sis 3B, rue de l'Angoulois, 95100 Argenteuil, immatriculée au RCS

de Pontoise sous le n° 883 401 978, Tous les droits, à compter du 23/02/2021, au bail de locaux dépendant d'un immeuble sis 37, avenue Gabriel Péri, 95100 Argenteuil.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de soixante mille (60 000) euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, chez le Séquestre désigné, à savoir, Maître Frédéric SILLAM, Avocat au Barreau du Val-d'Oise, dont le cabinet est 18, place de France, 95200 Sarcelles.
104155

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2021, Monsieur Jérôme André CAMPANA, en son vivant ingénieur réseau, demeurant à ERMONT (95120) 6, allée Louis Vallin. Né à EAUBONNE (95600), le 3 avril 1976. Célibataire. Ayant conclu avec Mademoiselle Leslie-Anne Myriam MADUBOST un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 28 décembre 2018, enregistré à la mairie de ERMONT le 28 décembre 2018. Décédé à PARIS 15ème arrondissement (75015) (FRANCE), le 31 janvier 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascal BODIN, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Serge DENOUEAULT et Françoise HANNIET-DENOUEAULT, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ERMONT, 13, rue Alfred de Musset, le 4 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DENOUEAULT, notaire à ERMONT 13, rue Alfred de Musset, référence CRPCEN : 95034, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
104100

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant acte en date du 4 mars 2021, Maître Edouard FIÉVET, notaire à COURBEVOIE (92400), 5, place Hérold, a dressé un procès-verbal de dépôt et de description de testament, instituant un légataire universel après le décès de : Madame Jacqueline Marie Marcelle BAILLON, née à PARIS 14ème ARRONDISSEMENT (75014) le 5 janvier 1926, décédée MONTMAGNY (95360), le 29 décembre 2020. Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PONTOISE (95302) de l'expédition dudit acte, entre les mains de Maître Edouard FIÉVET, notaire susnommé, chargé du règlement de la succession conformément à l'article 1007 du Code civil.
104208

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date au HEAULME du 26 novembre 2015, Monsieur Jean-Louis Auguste Edouard GIROUX, en son vivant retraité, demeurant à LE HEAULME (95640) 34 Grande Rue, né à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 4 février 1933, veuf de Madame Françoise Madeleine CHAUVIN et non remarié, et décédé à PONTOISE (95000), le 18 janvier 2021, a institué deux légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christian OBJOIS, notaire au sein de la SCP GAULTIER-FERRIEN dont le siège social est à ARGENTEUIL (95100), 7, rue Ernest Bray,

Et par acte reçu par Maître Céline BROUARD-LAISNÉ, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « SELAS EYMRI, notaires associés », dont le siège est à EAUBONNE (Val d'Oise) 3, rue Cristiano Garcia, il a été constaté l'absence d'héritier réservataire, et l'efficacité du testament olographe ; et que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BROUARD-LAISNÉ notaire à EAUBONNE, référence CRPCEN : 95032, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
104133

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Benoît LÉPANY, Notaire associé à NANTERRE (Hauts-de-Seine), 3, rue Jules Gautier, le 17 février 2021,

A été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE DE BIENS, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant, par :

Monsieur Jean-Claude Olivier Marie FAY, retraité, et Madame Chantal Barbara Marie BRIS, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA FRETTE-SUR-SEINE (95530) 16, Sente des Verjus.

Initialement mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître HERVIEUX, Notaire à VALENCIENNES (59300), le 20 juin 1964, préalable à leur union célébrée à PARIS (75017) le 25 juin 1964.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de NANTERRE, sis 3, rue Jules Gautier, où domicile a été élu à cet effet - Étude n° 92008.
104239

**Le service annonces légales
du Journal Spécial des Sociétés
est à votre disposition
du lundi au vendredi.
Tél. : 01 47 03 10 10**

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS



PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT
DIGITAL ET HUMAIN

DÉPOSEZ VOS ANNONCES
ET VOS FORMALITÉS EN LIGNE

WWW.JSS.FR

ET ON S'OCCUPE
DU RESTE



Annonces légales

- Vérification des mentions obligatoires
- Attestation de parution instantanée
- Devis en ligne
- Rédaction de tous types d'annonces légales
- Transmission au BALO et au BODACC



Formalités dématérialisées

- Formaliste attitrée, conseil et suivi personnalisés
- Traitement des formalités simples ou multiples
- Obtention rapide des Kbis pdf valeur probante
- Intervention auprès des CFE, RCS, RM, TP, INPI...
- Traductions, légalisations, apostilles...



01 47 03 10 10
www.jss.fr



8, rue Saint Augustin
75002 Paris



Domiciliation

- Une adresse en plein cœur de Paris
- Un loyer mensuel avec plusieurs options de renvoi du courrier
- Possibilité d'un contrat en français et en anglais
- Location de salle de réunion